



FACILITER LA PARTICIPATION ÉLECTORALE DES PREMIÈRES NATIONS LORS DE LA 42^e ÉLECTION GÉNÉRALE FÉDÉRALE

ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS

RAPPORT FINAL

Le 29 avril 2016

Table des matières

Résumé	2
Recommandations	2
1. Mandat, contexte et objectifs de l'APN	3
1.1 Mandat de l'APN	3
1.2 Contexte du projet	4
1.3 Objectifs du projet.....	5
2. Méthodologie	5
2.1 Définition du problème	6
2.2 Revue documentaire sur les obstacles au vote.....	6
2.2.1 Six obstacles au vote.....	7
2.2.2 Statistiques sur la participation des électeurs des Premières Nations.....	7
2.3 L'approche axée sur la recherche.....	8
2.3.1 Rapport sur la population des Premières Nations.....	8
2.3.2 Rapport sur les circonscriptions fédérales prioritaires.....	9
2.4 Options et messages de sensibilisation de l'APN	10
2.4.1 Solutions de sensibilisation.....	10
2.4.2 Messages et communications clés.....	11
2.5 Autres messages.....	12
2.6 Plan de sensibilisation de l'APN.....	14
2.7 Groupe de discussion et sondage sur les activités de sensibilisation de l'APN	16
2.7.1 Groupe de discussion de l'APN.....	16
2.7.2 Sondage sur les activités de sensibilisation de l'APN	17
2.8 Centre d'appels de l'APN.....	18
3. Constats et résultats.....	20
3.1 Activités de sensibilisation	20
3.1.1 Centre d'appels de l'APN	20
3.1.2 Distribution des produits d'Élections Canada.....	28
3.1.3 Sondages en ligne	29
4. Analyse	40

Résumé

Élections Canada (EC) a retenu les services de l'Assemblée des Premières Nations (APN) pour assurer un soutien essentiel lors de la 42^e élection générale (EG) fédérale. Ce travail consistait notamment à soutenir les activités d'information et de sensibilisation d'EC auprès des électeurs des Premières Nations quant à savoir où, quand et comment s'inscrire et voter, ainsi qu'à combler les lacunes en matière de recherche concernant l'électorat des Premières Nations.

Le présent rapport a comme objectif principal de présenter un aperçu détaillé des activités que l'APN a menées dans le cadre de son contrat avec EC lors de la 42^e EG. Le rapport décrit chacune des étapes clés comprises dans l'Énoncé des travaux APN-EC et présente en détail quelques-uns des principaux constats et résultats.

Un deuxième objectif tout aussi important est d'approfondir la consultation sur la participation électorale des Premières Nations en formulant des recommandations fondées sur l'expérience de l'APN à titre d'organisation représentant les Premières Nations. L'une des principales fonctions de l'APN est d'examiner les politiques publiques et de formuler des recommandations stratégiques au nom de ses membres. Le présent rapport contient 10 recommandations dont la mise en œuvre aurait un effet positif sur les électeurs des Premières Nations et, par conséquent, renforcerait le processus démocratique au Canada en le rendant plus inclusif et plus accessible.

Il importe de préciser que les recommandations de l'APN ne font pas partie des livrables de son contrat avec EC ou de l'Énoncé des travaux; il ne s'agit donc pas de recommandations formulées par EC. Il s'agit plutôt de recommandations de l'APN qui devraient être considérées comme telles et lues parallèlement aux travaux décrits ci-dessous.

Le rapport présente d'abord les recommandations et fera l'analyse de chacune d'elles à la section 4.

Recommandations

Élections Canada (EC) a retenu les services de l'Assemblée des Premières Nations (APN) pour assurer un soutien essentiel aux activités de sensibilisation lors de la 42^e élection générale et pour combler les lacunes en matière de recherche concernant l'électorat des Premières Nations. En nous fondant sur le travail et l'expérience de l'APN depuis 14 mois, nous sommes heureux de formuler les recommandations suivantes :

1. Élections Canada devrait proposer des modifications à la *Loi électorale du Canada*.
 - a. Permettre aux électeurs des Premières Nations qui demeurent dans une communauté ou une réserve faisant partie d'une seule section de vote d'établir leur lieu de résidence sans avoir à présenter de pièce d'identité indiquant une adresse domiciliaire ou municipale.
 - b. Permettre aux électeurs des Premières Nations d'utiliser la carte d'information de l'électeur comme pièce d'identité permanente servant à prouver leur lieu de résidence.

- c. Mandater Élections Canada pour soutenir les campagnes visant à stimuler la participation électorale et mener d'autres activités qui encouragent la participation des électeurs des Premières Nations.
 - d. Permettre à tout citoyen canadien âgé de 16 ans ou plus de s'inscrire auprès d'Élections Canada dans le but de participer à une élection lorsqu'ils auront atteint la majorité.
2. Élections Canada devrait s'assurer que toutes les communautés des Premières Nations peuvent avoir au moins un bureau de scrutin sur leur réserve.
3. Élections Canada devrait prendre les mesures nécessaires pour établir une relation administrative continue entre les directeurs du scrutin et les administrateurs de bande des Premières Nations.
4. Élections Canada devrait veiller à ce que les communautés des Premières Nations aient accès à un agent de relations communautaires auprès des Autochtones dans leur communauté pendant la période électorale.
5. Élections Canada devrait embaucher des membres des communautés locales pour mener des campagnes d'inscription dans leurs communautés respectives des Premières Nations avant une élection.
6. Élections Canada devrait établir des partenariats avec des organismes à caractère éducatif des Premières Nations dans le but de concevoir un programme adapté sur le plan culturel concernant le processus électoral fédéral.
7. Dans le cadre du Programme de rappel électoral, Élections Canada devrait mettre en œuvre des programmes et des services accessibles et culturellement adaptés aux électeurs des Premières Nations.
8. Élections Canada devrait veiller à ce que les électeurs des Premières Nations n'aient à fournir une preuve d'identité et d'adresse qu'une seule fois pour pouvoir participer à une élection.
9. Élections Canada devrait mettre en priorité la collecte et le traitement de données relatives aux facteurs qui pourraient éclairer la participation des électeurs des Premières Nations.
10. Nonobstant ce qui précède, Élections Canada devrait continuer de respecter les points de vue des citoyens des Premières Nations qui choisissent de ne pas participer à une élection fédérale.

1. Mandat, contexte et objectifs de l'APN

1.1 Mandat de l'APN

L'Assemblée des Premières Nations (APN) est le représentant national et politique des gouvernements des Premières nations et de leurs membres, y compris ceux qui vivent dans les réserves et hors réserve. Chacun des chefs au Canada est admissible au titre de membre de l'APN et le chef national est élu par les chefs au Canada qui, eux-mêmes, sont élus par leurs citoyens. Le rôle de l'APN est d'agir à titre de forum national délégué dans le but d'établir et d'harmoniser des mesures efficaces et collectives de collaboration dans les domaines cernés par les Premières nations aux fins d'examen, d'étude, de réponse ou d'action, et pour assurer la promotion des aspirations des Premières nations.

Le chef national est le porte-parole officiel de l'APN – distinct des chefs régionaux ou d'autres représentants politiques – et, à ce titre, représente les opinions de l'organisation nationale. La position officielle de l'APN sur un sujet particulier peut ou non refléter les points de vue individuels de ses membres. Outre le chef national, le secrétariat de l'APN fournit les recherches et l'expertise technique nécessaires à la réalisation de son mandat à titre de représentant politique des Premières Nations.

1.2 Contexte du projet

Au cours des trois dernières EG fédérales¹, l'APN a collaboré avec Élections Canada (EC) afin d'informer les membres individuels et les communautés des Premières Nations des divers aspects du processus électoral au Canada. Pour la 39^e EG, l'accent a été mis sur la promotion du vote des Premières Nations alors que pour les deux élections suivantes (40^e et 41^e), les efforts ont été principalement axés sur l'information à transmettre aux Premières Nations pour les aider à surmonter les obstacles au vote.

Les recherches démontrent que le taux de participation électorale des Premières Nations aux élections générales fédérales est beaucoup plus faible que pour le reste de la population canadienne (61,4 % comparativement à 44 % entre 2004 et 2011)². Les données qualitatives recueillies par l'APN en 2006, 2008 et 2011 indiquent que de nombreux obstacles contribuent à expliquer ces résultats, y compris le manque d'information culturellement pertinente (p. ex. obstacles politiques et linguistiques), la nécessité de fournir des preuves d'identité et d'adresse ainsi qu'un manque d'information concernant les programmes et les services d'EC³.

Bien que tout indique l'existence d'obstacles auxquels se heurtent les électeurs des Premières Nations⁴, l'absence de données et de recherches à cet égard rend difficile la compréhension de la nature de ces obstacles et de leur lien précis avec les résultats électoraux des Premières Nations. Ces dernières ne sont pas un groupe homogène pouvant être perçu comme une entité unique. Chacune des régions, nations et communautés a des préoccupations culturelles, politiques, géographiques et socioéconomiques qui lui sont propres. Ces facteurs ainsi que bien d'autres peuvent contribuer aux obstacles auxquels sont confrontés les électeurs des Premières Nations.

En 2014, le gouvernement du Canada a adopté le projet de loi C-23, *Loi sur l'intégrité des élections*, qui modifiait la *Loi électorale du Canada* (LEC). Ces modifications comprennent des exigences d'identification plus strictes, des changements concernant le recours à un répondant ainsi qu'un mandat plus restreint d'EC. L'APN et d'autres ont considéré ces changements comme une source d'obstacles supplémentaires au vote pour les Premières Nations⁵.

¹ Soit, la 39^e EG en 2006, la 40^e EG en 2008 et la 41^e EG en 2011.

² Jean-Sébastien Bargiel, *Taux de participation aux élections fédérales dans les réserves des Premières Nations (2004-2011)*, Élections Canada, 2012.

³ Pour plus de renseignements, veuillez consulter le document *41st Federal General Election Assembly of First Nations Call Centre Final Report*, 26 mai 2011, et *Increasing Voter Turnout of First Nations Voters: Phase 2 Project Summary*, 9 mars 2009.

⁴ Aux fins du présent rapport, un électeur est un particulier qui, aux termes de la LEC, a le droit de voter lors d'une élection fédérale, alors qu'un votant est une personne qui a déposé son bulletin de vote lors d'une élection fédérale précise.

⁵ Voir

www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Language=f&Mode=1&Parl=41&Ses=2&DocId=6514414&File=0.

À la suite des changements apportés à la LEC en 2014, EC a communiqué avec l'APN dans le but d'explorer la possibilité d'un partenariat pour la 42^e EG. À titre de représentant des Premières Nations, l'APN était bien placée pour aider à informer les électeurs des Premières Nations et les communautés partout au Canada au sujet des modifications apportées à la LEC et pour aider EC à réaliser son mandat de veiller à ce que les électeurs des Premières Nations comprennent bien comment ils peuvent s'inscrire et voter. Ces discussions ont mené à la signature d'un contrat entre l'APN et EC pour le travail accompli avant, pendant et après la 42^e GE en 2015.

1.3 Objectifs du projet

Les exigences précises du contrat sont décrites dans l'Énoncé des travaux dont ont convenu l'APN et EC. L'objectif, correspondant au mandat officiel d'EC, était de faire en sorte que les électeurs des Premières Nations sachent quand, où et comment ils pouvaient s'inscrire et voter lors de la 42^e EG. Ce projet comportait trois volets.

1. Recherche – L'APN mènerait une étude sur les obstacles actuels au vote des électeurs des Premières Nations et mettrait au point un indice reposant sur divers facteurs qui permettrait d'établir des priorités pour le travail de sensibilisation de l'APN auprès des communautés des Premières Nations.
2. Communication – L'APN appuierait les activités de communication d'EC visant à ce que les électeurs des Premières Nations sachent « où, quand et comment s'inscrire et voter ».
3. Sensibilisation – L'APN communiquerait directement avec les électeurs, les dirigeants et les administrateurs de bande des Premières Nations.

Ce rapport présente un examen exhaustif du travail accompli par l'APN dans le cadre de son contrat avec EC. Il comprend quatre sections : le mandat, le contexte et les objectifs de l'APN; la méthodologie; les constats et résultats; l'analyse.

2. Méthodologie

L'APN a d'abord voulu valider les hypothèses actuelles concernant la participation des Premières Nations aux EG fédérales. L'analyse a été effectuée à l'aide des données disponibles sur la participation des Premières Nations aux EG fédérales et de la documentation qui existe au Canada et ailleurs dans le monde concernant les obstacles au vote auxquels sont confrontés les peuples autochtones. Cette première étape a permis de cerner les difficultés à résoudre.

Après avoir cerné ces difficultés, l'APN a entrepris une étude quantitative et qualitative dans le but de cerner et de quantifier les obstacles au vote des Premières Nations dans chacune des circonscriptions du pays. Ce travail a permis de mettre au point un indice des obstacles au vote des Premières Nations⁶ qui a contribué aux mesures de sensibilisation ciblées de l'APN auprès des communautés des Premières Nations.

⁶ La version anglaise comprend ici une note expliquant l'acronyme utilisé pour faire référence au terme First Nation Barriers to Voting Index. Dans la traduction française, nous n'avons pas utilisé d'acronyme.

La troisième étape de la démarche comprenait l'élaboration d'options de sensibilisation et de messages clés. Cette étape a constitué la majeure partie du travail accompli par l'APN dans le cadre de son contrat avec EC. Les deux organismes ont mené un dialogue intensif afin d'assurer la nature non partisane des interventions.

La dernière étape a consisté à élaborer une méthode permettant de mesurer les résultats des activités de sensibilisation de l'APN. La formation d'un groupe de discussion sur l'élection fédérale composé de membres des Premières Nations, des sondages en ligne ainsi que le rapport final font tous partie de cette dernière étape.

La méthodologie utilisée par l'APN peut être divisée en plusieurs volets distincts : la définition du problème, l'élaboration d'une liste d'obstacles au vote, l'élaboration de l'approche de recherche ainsi que l'élaboration des options de sensibilisation et de messages clés.

2.1 Définition du problème

Les recherches menées par EC à la suite de l'EG de 2011 démontrent que le taux de participation aux EG fédérales des électeurs des réserves des Premières Nations est beaucoup plus faible que celui de la population canadienne en général. Les raisons pouvant expliquer cet écart (jusqu'à 17 %⁷) ne sont pas faciles à quantifier et à déterminer. L'observation et l'expérience indiquent que les électeurs des Premières Nations qui souhaitent participer au processus électoral fédéral font face à d'importants obstacles, mais il demeure difficile de cerner ces obstacles et d'en faire le suivi.

Le principal objectif du contrat était de faire en sorte que toute personne des Premières Nations qui souhaitait participer à l'EG fédérale ait l'information nécessaire pour être prête à voter et que leurs communautés puissent communiquer avec EC dans le but de surmonter les obstacles à la participation. La définition précoce des obstacles existants et l'élaboration de solutions possibles ont donc constitué un élément essentiel du projet.

2.2 Revue documentaire sur les obstacles au vote

Dans sa revue documentaire sur les obstacles au vote, l'APN a utilisé les sources disponibles au pays et ailleurs pour dresser une première liste d'obstacles au vote auxquels font face les électeurs autochtones.

Cette première liste d'obstacles a été la base d'un rapport sur les circonscriptions fédérales prioritaires et du rapport de l'APN sur les obstacles constituant des priorités de sensibilisation, et a constitué l'assise principale du plan de sensibilisation de l'APN.

La revue documentaire de l'APN regroupe les obstacles au vote en grandes catégories thématiques : soit les obstacles liés à la langue, à l'âge, aux pièces d'identité, à la géographie, aux aspects politiques, à la situation socioéconomique et aux connaissances. D'autres catégories pourraient être utilisées, y compris les facteurs culturels et la connectivité Internet⁸.

⁷ Voir

www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Language=f&Mode=1&Parl=41&Ses=2&DocId=6514414&File=0.

⁸ Assemblée des Premières Nations, *AFN Literature Review on Barriers to Voting*, 2015, 9.

2.2.1 Six obstacles au vote

Tenant compte des sources de données disponibles et de la portée du contrat, la revue documentaire de l'APN a permis de cerner six obstacles pouvant nuire à la participation électorale des Premières nations aux EG fédérales :

1. Langue – Lorsque la principale langue parlée dans une communauté des Premières Nations n'est pas une langue utilisée dans le processus électoral.
2. Situation socioéconomique – Des niveaux de scolarisation et de revenu plus faibles ont une incidence sur le vote⁹.
3. Géographie – Bon nombre de communautés des Premières Nations sont isolées et n'ont peut-être pas le même accès à l'information, aux bureaux de vote par anticipation et aux bureaux de scrutin que d'autres populations urbaines.
4. Âge – Les jeunes (de 18 à 24 ans) sont moins susceptibles de voter, comme le démontrent les résultats des sondages et des recherches¹⁰.
5. Information – Il n'y a pas suffisamment d'information adaptée à la culture de bon nombre d'électeurs des Premières Nations¹¹.
6. Identification – Les exigences d'identification des électeurs peuvent être un obstacle majeur pour un grand nombre d'électeurs des Premières Nations.

2.2.2 Statistiques sur la participation des électeurs des Premières Nations

Les recherches démontrent systématiquement que le taux de participation des électeurs des Premières Nations aux EG fédérales est plus faible que la moyenne nationale.

Dans un rapport de 2012, EC a examiné les taux de participation dans les réserves des Premières Nations et a constaté que ce taux (44 %) était de 17 points de pourcentage inférieur à la moyenne nationale (61,4 %) entre 2004 et 2011¹². Ces chiffres correspondent généralement aux tendances historiques. De plus, certains faits indiquent que le taux de participation des électeurs des Premières Nations semble diminuer depuis que le droit de vote a été élargi à tous les citoyens des Premières Nations en 1960¹³.

EC ne demande pas aux électeurs de divulguer leurs renseignements démographiques aux bureaux de scrutin, ce qui peut rendre difficile d'effectuer un suivi approprié des taux de participation des Premières Nations aux EG fédérales.

Jusqu'à maintenant, deux approches ont généralement été adoptées pour déterminer les taux de participation des électeurs des Premières Nations. La première consiste à effectuer des sondages. La force de cette méthode est qu'elle permet d'explorer davantage les raisons sous-jacentes aux habitudes de vote. Elle permet aussi de mieux traverser les frontières géographiques que les autres

⁹ Harell, A., Panagos, D. et Matthews, J.S. (2013). *Explaining Aboriginal Turnout in Federal Elections: Evidence from Alberta, Saskatchewan, and Manitoba*. Aboriginal Policy Research Studies, 21. Extrait de :

http://apr.thompsonbooks.com/vols/APR_Vol_10Ch1.pdf.

¹⁰ Fournier, P. et Loewen, P. (2011). *Participation électorale des Autochtones au Canada*. Élections Canada, 7.

Extrait de : www.elections.ca/res/rec/part/abel/AEP_fr.pdf.

¹¹ Par exemple, de l'information qui n'est pas communiquée dans la langue des Premières Nations, ou encore de l'information qui ne reflète pas la vision du monde des Premières Nations, ce qui ne fait qu'aliéner davantage les électeurs des Premières Nations.

¹² Bargiel.

¹³ Fournier et Loewen, 16.

méthodes. Sa faiblesse est qu'elle a une portée limitée et qu'elle permet donc difficilement de tenir compte des nombreuses différences entre les Premières Nations du Canada.

La seconde approche consiste à mesurer le nombre de bulletins de vote déposés dans les bureaux de scrutin situés dans les réserves et à comparer ces chiffres au nombre d'électeurs inscrits sur la réserve. Cette approche présente l'avantage de viser un échantillon beaucoup plus vaste, mais elle ne peut tenir compte des électeurs des Premières Nations qui ont voté à l'extérieur des réserves et ne peut pas non plus établir la distinction entre les électeurs des Premières Nations et les électeurs non membres des Premières Nations qui ont voté dans une réserve.

Le plus grand défi inhérent aux deux méthodes décrites précédemment est peut-être l'établissement d'une base de comparaison appropriée. EC utilise comme base de comparaison le nombre d'électeurs inscrits plutôt que le nombre d'électeurs admissibles (pour avoir le droit de voter dans une EG, il faut être citoyen canadien et avoir atteint l'âge de 18 ans le jour de l'élection). En 2014, 92,4 % des Canadiens admissibles au vote étaient inscrits¹⁴. Il est difficile de préciser la proportion d'électeurs admissibles des Premières Nations inscrits sur la liste électorale compte tenu du manque de données disponibles. Ce nombre est vraisemblablement beaucoup plus faible parmi les électeurs des Premières Nations et il représente par conséquent une base de comparaison trompeuse pour déterminer la participation électorale des Premières Nations.

2.3 L'approche axée sur la recherche

L'approche axée sur la recherche qu'a adoptée l'APN pour ce projet était définie dans un plan de recherche initial de l'APN et dans l'Énoncé des travaux. L'objectif principal du plan de recherche était de déterminer les obstacles au vote et les intervenants clés pour le travail de sensibilisation, puis d'établir certains critères de mesure des résultats du projet. Le Canada compte 634 Premières Nations, totalisant quelque 650 000 citoyens. Dans le but d'assurer une utilisation efficace des ressources et de mettre l'accent sur les activités de sensibilisation de l'APN, il a été jugé nécessaire de dresser une liste de circonscriptions fédérales prioritaires fondée sur l'Indice des obstacles au vote.

L'approche axée sur la recherche comportait trois composantes principales :

1. le rapport sur la population des Premières Nations par circonscription fédérale;
2. le rapport sur les circonscriptions fédérales prioritaires;
3. le rapport final.

2.3.1 Rapport sur la population des Premières Nations

L'objectif principal du rapport sur la population des Premières Nations par circonscription fédérale était d'établir une liste de circonscriptions fédérales prioritaires pour les activités de sensibilisation du projet.

Pour ce faire, l'APN a utilisé à la fois l'analyse spatiale (systèmes d'information géographique) et divers ensembles de données sur la population autochtone canadienne afin de dresser une liste complète des circonscriptions fédérales, accompagnée des données démographiques connexes.

Les données suivantes ont été transposées et utilisées par l'APN tout au long de l'analyse :

¹⁴ Voir www.elections.ca/content.aspx?section=vot&dir=reg/des&document=index&lang=f.

- données sur les populations autochtones et des Premières Nations tirées de l'Enquête nationale auprès des ménages, 2011, Statistique Canada;
- données sur les populations d'Indiens inscrits tirées du Registre des Indiens de 2013 d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (maintenant appelé Affaires autochtones et du Nord Canada);
- liste des communautés des Premières Nations tirée de la base de données des communautés d'AANC 2014-2015.

Étant donné la nature du projet, l'APN a choisi les données sur les populations d'Indiens inscrits, âgés de 18 ans et plus, comme l'ensemble de données correspondant le mieux à la population cible pour les activités de sensibilisation de l'APN.

L'APN a établi quatre principaux critères pour déterminer les circonscriptions fédérales prioritaires. Les deux premiers critères visaient les circonscriptions comptant une population d'Indiens inscrits âgés de 18 ans et plus vivant dans une réserve et permettaient d'établir deux seuils de base.

1. Circonscriptions fédérales comptant en 2013 une population d'Indiens inscrits âgés de 18 ans et plus vivant dans une réserve et représentant au moins 4 % de la population totale
2. Circonscriptions fédérales comptant en 2013 une population d'Indiens inscrits âgés de 18 ans et plus vivant dans une réserve et représentant au moins 2 000 personnes

Ces deux critères ont permis d'établir une liste initiale de 39 circonscriptions fédérales. La population d'Indiens inscrits âgés de 18 ans et plus vivant dans une réserve était significative, car le projet était principalement axé sur les citoyens des Premières Nations vivant dans une réserve.

Les troisième et quatrième critères visaient les circonscriptions fédérales comptant une importante population d'Indiens inscrits âgés de 18 ans et plus vivant dans une réserve et de communautés des Premières Nations.

- Circonscriptions fédérales comptant en 2013 au moins 8 500 Indiens inscrits âgés de 18 ans et plus
- Circonscriptions fédérales comptant au moins 10 communautés des Premières Nations

À l'aide de ces quatre critères d'analyse, l'APN a dressé une liste préliminaire de 43 circonscriptions fédérales prioritaires; ce nombre permettait d'intégrer 497 communautés (78 %) des Premières Nations, et un total estimatif de 524 318 citoyens (ou 81 %) des Premières Nations vivant ou non dans une réserve.

2.3.2 Rapport sur les circonscriptions fédérales prioritaires

Le rapport sur les circonscriptions fédérales prioritaires visait à dresser une liste définitive des circonscriptions fédérales et des Premières Nations prioritaires qui permettrait de cibler les activités de sensibilisation de l'APN. Cette liste de circonscriptions prioritaires a été dressée à partir du travail réalisé pour le rapport sur la population des Premières Nations par circonscription et de la liste des obstacles auxquels font face les électeurs des Premières Nations, qui ont été cernés dans la revue documentaire de l'APN dans le but d'établir l'Indice des obstacles au vote des Premières Nations.

La première étape consistait à quantifier et à normaliser chacun des obstacles cernés au cours de la revue documentaire de l'APN à l'aide des sources de données disponibles. Dans plusieurs cas, comme celui des obstacles socioéconomiques, il n'était pas possible de repérer et de quantifier les multiples

sources de donnée; des indications indirectes ont donc été utilisées. En ce qui concerne la situation socioéconomique, le niveau de scolarité a été la source de données utilisée pour mesurer cet obstacle, puisque le niveau de scolarité s'est révélé un indicateur clé de la situation socioéconomique.

Les obstacles que l'APN a été en mesure de quantifier sont énumérés ci-dessous; les sources de données connexes sont indiquées entre parenthèses.

- Langue (langues parlées des Premières Nations)
- Situation socioéconomique (niveau de scolarité)
- Géographie (accès à un bureau de scrutin)
- Âge (population d'Indiens inscrits vivant dans une réserve et âgés de 18 à 25 ans)
- Information (accès à un agent de relations communautaires auprès des électeurs autochtones ou ARC-Autochtones)

Une fois normalisés et situés sur un indice variant de 0 à 1, les obstacles cernés ont été appliqués à chacune des circonscriptions, parallèlement à l'analyse démographique de l'APN, afin de déterminer une valeur détaillée de l'Indice d'obstacles au vote pour chacune des circonscriptions.

Le rapport sur les circonscriptions fédérales prioritaires classait les 43 circonscriptions repérées dans l'analyse démographique de l'APN. De ce nombre, 32 circonscriptions ont été jugées hautement prioritaires pour les activités de sensibilisation de l'APN, alors que 11 autres circonscriptions ont été ciblées pour des activités additionnelles de l'APN.

2.4 Options et messages de sensibilisation de l'APN

L'identification des obstacles au vote et des circonscriptions fédérales prioritaires constituait l'étape initiale du projet axé sur les activités de sensibilisation de l'APN. L'étape suivante consistait à collaborer avec EC pour déterminer des solutions et des messages clés à utiliser dans les activités de sensibilisation et de communication de l'APN.

2.4.1 Solutions de sensibilisation

Comme il a déjà été mentionné à la section portant sur le contexte du projet, le contrat a résulté d'un dialogue de longue haleine entre l'APN et EC qui mettait l'accent sur l'information à fournir aux électeurs des Premières Nations concernant le vote et sur l'examen des obstacles au vote. La recherche menée par l'APN a mis en lumière plusieurs obstacles au vote systématiquement relevés dans la documentation. Ces obstacles constituaient l'une des raisons pour lesquelles l'APN et EC ont passé un contrat de collaboration au cours des élections précédentes. Les changements apportés par le projet de loi C-23 – *Loi sur l'intégrité des élections* – ont contribué au besoin accru de se concentrer sur les obstacles au vote lors de la 42^e EG.

Un grand nombre d'électeurs des Premières Nations – en particulier ceux qui vivent dans des réserves et dans des régions isolées – ne disposent pas des pièces d'identité requises comme preuve d'adresse résidentielle ou municipale. Plusieurs communautés des Premières Nations ne disposent pas d'un système traditionnel de désignation d'adresses municipales pour leur domicile; elles utilisent plutôt une case postale, la poste restante ou un système de désignation de route rurale pour leur courrier entrant. Ce type de désignation ne satisfait pas aux exigences de preuve d'adresse municipale ou résidentielle prévues dans la LEC. Ces exigences créent un obstacle majeur pour certains électeurs des Premières Nations.

Le recours à un répondant, qui est le processus selon lequel un électeur inscrit qui peut présenter une preuve d'identité atteste l'adresse résidentielle d'autres électeurs qui n'ont pas les pièces d'identité appropriées, a été largement utilisé dans les communautés des Premières Nations au cours des élections antérieures. Le projet de loi C-23 a supprimé la disposition permettant le recours à un répondant et l'a remplacée par une option plus restreinte, appelée « prestation de serment ». Non seulement cet outil essentiel utilisé antérieurement par certains électeurs des Premières Nations a-t-il été éliminé, mais la nouvelle terminologie utilisée pouvait créer de la confusion inutile pour les électeurs des Premières Nations.

Outre les changements déjà mentionnés, le projet de loi C-23 mettait fin à un projet pilote mené lors de la 41^e EG qui permettait aux électeurs inscrits des Premières Nations d'utiliser leur carte d'information de l'électeur (CIE) comme preuve de résidence. La CIE constituait un incitatif et un outil de plus pour les électeurs des Premières Nations qui souhaitaient voter. Elle représentait un incitatif pour s'inscrire avant le vote, car seuls les électeurs inscrits à l'avance recevaient une CIE. Elle permettait également aux électeurs des Premières Nations inscrits au Registre national des électeurs (le Registre), mais qui n'avaient pas de preuve de résidence de satisfaire plus facilement aux exigences d'identification.

Ces changements apportés à la LEC, combinés aux obstacles existants en matière d'identification, risquaient de rendre la situation beaucoup plus difficile pour les citoyens des Premières Nations en ce qui concerne la présentation de preuve d'adresse résidentielle aux fins d'inscription et de vote.

Satisfaire aux nouvelles exigences d'identification, plus rigoureuses, représentait un problème majeur, défini par l'APN comme l'obstacle le plus important à la participation des Premières Nations à la 42^e EG. Le problème lui-même était double en ce sens que bon nombre d'électeurs des Premières Nations vivant dans une réserve n'ont pas les pièces d'identité requises ou encore leur adresse résidentielle ou municipale ne figure généralement pas sur leurs pièces d'identité.

2.4.2 Messages et communications clés

L'APN et EC ont considéré la lettre de confirmation de résidence comme le meilleur moyen de résoudre ces deux problèmes. Il s'agit d'un modèle de lettre, signée par l'autorité désignée de la bande, attestant l'adresse résidentielle de l'électeur mentionné. EC considère les administrateurs de bande des Premières Nations comme une autorité désignée et accepte donc comme preuve d'adresse la lettre de confirmation de résidence signée par celui-ci. À des fins de clarté, et pour aborder les défis particuliers auxquels sont confrontés les électeurs des Premières Nations, l'APN a préparé une lettre de confirmation de résidence adaptée aux Premières Nations¹⁵. Elle a aussi élaboré des pièces d'information, y compris une vidéo sur [YouTube](#) [en anglais] concernant les façons de procéder et destinée à la fois aux électeurs et aux administrateurs de bande des Premières Nations.

L'élaboration et la diffusion de la lettre de confirmation de résidence ont constitué un élément central des messages de l'APN, mais une série d'autres questions ont également été traitées.

Les électeurs des Premières Nations, en particulier ceux qui vivent sur une réserve ou ceux qui se classent aux premiers rangs de l'Indice des obstacles au vote, étaient perçus comme moins susceptibles d'avoir accès à toute l'information disponible sur les changements apportés par le projet de loi C-23.

¹⁵ Une copie de la lettre de confirmation de résidence adaptée aux Premières Nations est accessible en ligne à www.afn.ca/fr/nouvelles-et-medias/affaires-courantes/election-federale-et-information-sur-le-vote.

Un élément essentiel des messages et des activités de communication de l'APN était d'informer les électeurs sur les moyens d'atténuer les obstacles au vote.

Afin d'aider les électeurs des Premières Nations susceptibles d'éprouver des difficultés lors de la 42^e EG, l'APN a préparé des fiches de renseignements offrant les renseignements essentiels, dont les changements apportés aux exigences d'identification et aux règles régissant l'attestation de l'identité, et la lettre de confirmation de résidence comme solution possible aux obstacles liés à l'identification. Outre les fiches de renseignements, l'APN a fourni à EC une supervision technique dans l'élaboration d'un guide à l'intention des administrateurs et chefs de bande des Premières Nations. Ce guide décrivait de quelle façon les électeurs des Premières Nations pouvaient s'inscrire et voter, et faisait précisément mention de la lettre de confirmation de résidence et d'autres solutions possibles liées à d'autres obstacles au vote.

L'APN a élaboré une série de bulletins techniques à l'intention des électeurs des Premières Nations intéressés à un examen exhaustif des défis et des solutions possibles. Tous les produits ont été livrés au moyen des réseaux et canaux de communication dont dispose déjà l'APN, y compris son site Web, ses comptes sur les médias sociaux (Facebook, Twitter) et une diffusion générale par télécopieur, de même qu'au moyen d'autres activités de sensibilisation générale (sensibilisation en personne et centre d'appels de l'APN). La section sur les constats et les résultats du présent rapport présente une revue complète des extraits de communication de l'APN.

Même si la définition des obstacles liés aux preuves d'identité et des solutions correspondantes a été un élément central des messages clés de l'APN, ceux-ci ont également porté sur d'autres aspects.

D'autres messages ont permis d'informer les communautés des Premières Nations de la possibilité de demander l'installation d'un bureau de scrutin pour leur communauté et de l'existence des programmes d'EC, tels que le Programme des ARC auprès des Autochtones et le Programme des aînés et des jeunes autochtones (PAJA).

2.5 Autres messages

Bien que les activités de recherche et l'expérience acquise de l'APN aient contribué aux messages clés élaborés pour la 42^e EG, les données recueillies grâce à un groupe de discussion et à un sondage auprès des Premières Nations menés avant l'élection ont aussi joué un rôle crucial et ont permis d'améliorer la formulation des messages.

Les électeurs des Premières Nations sont souvent vulnérables aux obstacles géographiques étant donné l'éloignement de bon nombre de réserves. Cette situation peut obliger des électeurs des Premières Nations à voyager pendant des heures pour se rendre à leur lieu de scrutin désigné. Il n'est pas raisonnable de s'attendre à ce que des citoyens des Premières Nations qui se heurtent déjà à un grand nombre d'obstacles au vote parcourent de longues distances pour venir déposer leur bulletin de vote. De telles attentes ne peuvent qu'aliéner davantage les électeurs.

Un problème relevé par l'APN et EC lors des consultations préélectorales était que les réserves des Premières Nations n'avaient aucun lieu de scrutin ou encore n'en avaient pas suffisamment pour leur assurer un accès facile. Un autre problème était la possibilité que les administrateurs de bande des Premières Nations ne sachent pas qu'ils pouvaient demander à leur directeur du scrutin (DS) d'avoir un bureau de scrutin. Dans chacune des circonscriptions fédérales, un DS est chargé du fonctionnement

administratif de l'EG, responsabilité qui comprend le choix et l'installation des lieux de scrutin dans la circonscription. Si une Première Nation n'a pas déjà eu de lieu de scrutin en raison d'un bassin de population insuffisant, ou encore si elle ne le demande pas, on peut raisonnablement présumer qu'un DS n'établira pas de lieu de scrutin dans cette communauté. Il convient de noter que certaines circonscriptions fédérales couvrent un vaste territoire et donc qu'il est peu probable qu'un DS ait un contact avec chacune des communautés de sa circonscription – ou même qu'il en connaisse l'existence. Même si EC a mis en place plusieurs initiatives visant à atténuer cette réalité, comme la nomination d'un directeur adjoint du scrutin qui appuierait le DS dans la circonscription, il faut en faire davantage pour résoudre les difficultés éprouvées par les petites communautés des Premières Nations situées dans de vastes circonscriptions fédérales.

Un élément clé des messages de l'APN était de faire savoir aux électeurs et aux administrateurs de bande des Premières Nations qu'ils pouvaient contacter leur DS pour demander l'établissement d'un lieu de scrutin dans leur communauté. Cela ne garantissait pas que le DS acquiesce à cette demande, mais une pression serait exercée sur celui-ci dans l'espoir de le sensibiliser au besoin de la communauté. Une telle demande créerait également un point de contact pour les communautés des Premières Nations qui souhaitent avoir accès aux programmes et aux services d'EC, tels que le Programme des ARC-Autochtones, le PAJA et la révision ciblée (c.-à-d. l'inscription des électeurs par le personnel en région d'EC).

Outre les messages concernant les lieux de scrutin, l'APN a communiqué des messages aux communautés et aux électeurs des Premières Nations au sujet de l'existence du Programme de rappel électoral d'EC (PRE). Le poste d'ARC-Autochtones a été créé par EC pour aider les DS à communiquer directement avec les communautés des Premières Nations. L'ARC-Autochtones pourrait évaluer les problèmes locaux des Premières Nations et fournir un accès direct à l'information d'EC. Le PAJA vise à offrir aux électeurs une expérience respectueuse de la culture des Premières Nations en assurant la présence d'un aîné ou d'un jeune des Premières Nations dans le lieu de scrutin le jour du scrutin de sorte qu'ils puissent expliquer le processus de vote aux électeurs des Premières Nations, souvent dans leur langue traditionnelle.

L'APN a aussi appuyé EC en communiquant de l'information sur l'inscription et sur les services disponibles en ligne. Bien que ces sujets aient été accessibles, ils n'ont pas été des éléments essentiels des messages de l'APN. Le nouveau système d'inscription en ligne offert par EC n'était pas jugé utile par bon nombre d'électeurs des Premières Nations, et il constituait un obstacle de plus pour le vote. L'APN a cerné trois raisons principales à cet égard. Premièrement, le système d'inscription en ligne nécessite un permis de conduire pour s'inscrire ou mettre à jour les renseignements de l'électeur déjà inscrit¹⁶. Comme il a été mentionné à la section Revue documentaire sur les obstacles au vote du présent rapport, les électeurs des Premières Nations éprouvent souvent des difficultés à satisfaire aux exigences d'identification. Deuxièmement, bon nombre d'électeurs des Premières Nations éprouvent des problèmes de connectivité. Ces problèmes peuvent être attribuables à l'emplacement géographique ou à leur situation socioéconomique, deux autres obstacles déjà mentionnés. Troisièmement, dans bon nombre de cas, l'APN a constaté que le fait de mettre l'accent sur l'inscription comme étape essentielle au vote, que ce soit par le biais du système en ligne, à un bureau local d'EC, au bureau de scrutin ou par

¹⁶ Il importe de noter que la vaste majorité des électeurs canadiens sont inscrits aux élections fédérales selon un processus autre que par le système en ligne ou dans les bureaux de scrutin. Les électeurs peuvent choisir d'être ajoutés au Registre lorsqu'ils remplissent leur déclaration de revenus ou encore du fait d'avoir déjà voté à des élections fédérales.

toute autre méthode, ne servait qu'à créer un obstacle au vote en insistant sur un processus pouvant être perçu comme difficile d'accès et source de confusion.

Selon EC, plus de 25,3 millions d'électeurs étaient inscrits avant la 42^e EG. Il existe de nombreuses méthodes d'inscription de l'électeur, y compris le fait d'avoir voté à une EG antérieure et l'inscription par la poste, en ligne ou à un bureau local d'EC. Bien qu'il n'y ait pas de données précises disponibles sur la préinscription des électeurs des Premières Nations, les taux de participation antérieurs permettent de présumer que ce nombre est *considérablement* plus faible que pour la population canadienne en général.

L'inscription est une étape nécessaire du processus de vote, et un élément essentiel des messages d'EC lors de la 42^e EG était de demander aux électeurs non déjà inscrits de le faire avant les jours de scrutin. Cependant, aussi avantageuse que puisse être l'inscription préalable, en particulier pour ceux qui peuvent aisément satisfaire aux exigences d'identification, celle-ci représente une autre étape du processus de vote.

À la 41^e EG, les électeurs des Premières Nations étaient autorisés à utiliser la CIE comme preuve d'adresse de résidence. Cette possibilité était un incitatif pour la préinscription des électeurs, qui a été compromise par le projet de loi C-23. Sans cette possibilité, il a été estimé que les messages de l'APN aux électeurs des Premières Nations ne devraient pas insister sur cette étape supplémentaire que représente la préinscription dans le processus de vote. L'APN et EC ont convenu du fait que les électeurs des Premières Nations devaient être informés de l'essentiel de ce qu'il faut pour s'inscrire et voter et que l'accent devait être mis sur la présentation du vote comme un processus unique qui se déroule le jour du scrutin plutôt que comme un processus en deux étapes (l'inscription, puis le vote).

De l'information sur la préinscription a toutefois été offerte aux électeurs ou aux communautés des Premières Nations qui avaient manifesté un intérêt pour cette question lors des activités de sensibilisation de l'APN.

À l'avenir, des mesures devraient être prises par EC et ses partenaires pour engager un dialogue sur les aspects administratifs et techniques bien avant une EG fédérale. Ce dialogue permettrait d'établir des échéances plus réalistes et susciterait, espérons-le, une mobilisation efficace des ressources et des capacités requises pour que les électeurs des Premières Nations puissent jouir des avantages de l'inscription préalable et d'autres programmes d'EC. De plus, les électeurs des Premières Nations, tout particulièrement les jeunes, ont signalé qu'EC devrait élaborer des messages spécialement conçus en fonction des valeurs culturelles des Premières Nations et de leurs expériences comme électeurs.

2.6 Plan de sensibilisation de l'APN

Le plan de sensibilisation de l'APN a été élaboré en coordination avec EC et décrit dans un rapport de proposition exhaustif avant la 42^e EG. Le plan de sensibilisation comportait quatre parties et précisait :

1. les intervenants clés à joindre par le biais d'activités de sensibilisation;
2. un calendrier indiquant les principales dates et possibilités de sensibilisation;
3. des activités de sensibilisation précises;
4. des outils de sensibilisation.

La première étape du plan consistait à déterminer les groupes d'intervenants clés pour des activités de sensibilisation ciblée à l'aide de l'Énoncé des travaux et des résultats de recherche de l'APN.

L'Énoncé des travaux inclus dans le contrat ciblait les électeurs des Premières Nations et les administrateurs de bande des Premières Nations comme intervenants clés pour le projet. Afin d'établir un ordre de priorité dans ces deux grandes catégories, trois groupes d'intervenants clés ont été relevés :

1. les administrateurs de bande des Premières Nations;
2. les électeurs des Premières Nations qui demandent où, quand et comment s'inscrire et voter lors de la 42^e EG;
3. les électeurs des Premières Nations dans une circonscription fédérale qui se heurtent à un ou plusieurs obstacles à la participation au vote lors de la 42^e EG.

Une fois les intervenants clés déterminés, l'APN a élaboré un calendrier partagé des activités des Premières Nations qui pourraient fournir à l'APN et à EC l'occasion de mener des activités de sensibilisation. Le calendrier comprenait le titre de l'activité, la date, le lieu, le type d'événement, les participants prévus, l'activité de sensibilisation la plus appropriée ainsi que les documents requis.

En outre, l'APN a collaboré avec EC pour dresser une liste des activités à mener. Les activités de sensibilisation de l'APN comprenaient la participation en personne aux événements tenus partout au Canada ainsi qu'un centre d'appels de l'APN, auquel nous reviendrons plus loin.

Le plan de sensibilisation de l'APN proposait de choisir jusqu'à 10 événements régionaux figurant dans le calendrier où des activités de sensibilisation en personne seraient menées entre mai 2015 et août 2015. L'objectif premier de la sensibilisation en personne était de communiquer des messages clés aux électeurs des Premières Nations, d'écouter leurs préoccupations et de trouver des solutions dans la mesure du possible. Les événements ont été sélectionnés selon la disponibilité des personnes, la recherche de l'APN concernant les circonscriptions prioritaires (le lieu de l'événement tenu par les Premières Nations) et les critères utilisés pour cerner les intervenants clés.

Deux principaux livrables pour la sensibilisation en personne ont été préparés : un kiosque d'information de l'APN et une présentation. Le kiosque d'information offrait des messages clés et certains documents d'EC, et offrait au personnel de l'APN l'occasion de communiquer avec les électeurs des Premières Nations. De même, l'APN avait aussi préparé une présentation, offerte sur demande, qui permettait de communiquer les messages clés aux électeurs des Premières Nations.

Outre les messages clés, les activités de sensibilisation en personne de l'APN permettaient d'offrir de l'information sur les documents et programmes du PRE d'EC, y compris les services en ligne, les services linguistiques, le PAJA, le programme des ARC-Autochtones et les possibilités d'emploi à EC.

Un élément essentiel des activités de sensibilisation de l'APN a été le développement d'outils visant à mesurer les résultats. À cette fin, l'APN a proposé l'établissement de groupes de discussion ainsi qu'une série de sondages qui contribueraient à l'évaluation des activités de sensibilisation de l'APN et d'EC. Un examen détaillé de ces outils est présenté à la section suivante.

Bien que les activités de sensibilisation de l'APN aient été efficaces pour assurer la communication des messages d'EC lors des événements régionaux des Premières Nations, des activités futures de sensibilisation devraient exploiter plus efficacement les réseaux de médias sociaux et les organisations

locales des Premières Nations en plus de maintenir un certain niveau de sensibilisation en personne lors des grands événements.

2.7 Groupe de discussion et sondage sur les activités de sensibilisation de l'APN

Le groupe de discussion décrit dans le plan de l'APN à ce sujet visait à faciliter la tenue d'une conversation plus riche avec les électeurs des Premières nations concernant les EG canadiennes. Le groupe de discussion a aussi été formé dans l'intention d'en faire un groupe de contrôle qui servirait à mesurer les effets des activités de sensibilisation de l'APN et d'EC lors de la 42^e EG. Le groupe s'est donc réuni avant et après l'élection.

L'APN a lancé une seconde initiative qui consistait à mener un sondage en ligne sur les activités de sensibilisation de l'APN par le biais de ses réseaux et comptes de médias sociaux avant et après la 42^e EG. L'objectif était de tenter de mesurer les effets des activités de sensibilisation, de combler les lacunes des données en ce qui concerne la participation des Premières Nations aux EG canadiennes et de mieux comprendre les obstacles au vote des électeurs des Premières Nations.

2.7.1 Groupe de discussion de l'APN

Le groupe de discussion s'est rencontré avant et après la 42^e EG. La première rencontre a eu lieu le 6 juillet 2015, à Montréal (Québec), et réunissait un groupe représentatif de 20 électeurs admissibles des Premières Nations. Le nombre de participants sélectionnés reposait sur plusieurs facteurs, dont l'intérêt pour la politique fédérale, la disponibilité, la pertinence statistique et les contraintes budgétaires. Les participants représentaient la diversité des peuples des Premières Nations de façon générale, en tenant compte de l'âge (de 18 à 75 ans), du sexe (masculin et féminin), de la région (régions de l'Est, de l'Ouest, du Centre et du Nord canadien) et du lieu de résidence (réserves et hors des réserves). Des critères précis de sélection ont aussi été appliqués, notamment :

- être un électeur admissible des Premières Nations;
- pouvoir participer aux deux séances du groupe de discussion.

La deuxième séance du groupe de discussion a eu lieu le 7 décembre 2015, à Gatineau (Québec). L'un des objectifs étant de mesurer le changement, les mêmes 20 participants devaient s'engager à participer aux deux séances du groupe, dans le cadre du contrat.

Une approche similaire visant à recueillir des données quantitatives et qualitatives a été adoptée pour chacune des séances. Les participants devaient répondre à un sondage détaillé de l'APN avant chacune des séances. Le premier sondage a été conçu pour établir des données de référence concernant la connaissance qu'avaient les participants des moyens qu'ils pouvaient utiliser pour s'inscrire et voter à la 42^e EG et pour recueillir de l'information sur les expériences électorales des participants de façon générale. Le deuxième questionnaire de sondage était rempli à la suite de la 42^e EG et il était semblable au premier sondage afin de permettre une analyse comparative.

En plus de remplir les questionnaires de sondage, les participants au groupe de discussion pouvaient explorer quatre questions à l'aide d'une méthode d'entrevue de groupe. Les questions étaient tirées du sondage auprès du groupe de discussion et adaptées à la méthode d'entrevue.

Groupe de discussion de l'APN – séance préélectorale du 6 juillet 2015

Question 1 : Avez-vous voté lors d'élections fédérales antérieures, et avez-vous l'intention de voter à la prochaine élection fédérale?

Question 2 : Quels types de pièces d'identité avez-vous utilisées pour voter à des élections fédérales antérieures?

Question 3 : Quel genre d'expérience avez-vous connue en votant dans une élection fédérale?

Question 4 : Avez-vous rencontré des obstacles lorsque vous pensiez à voter lors d'une élection fédérale antérieure ou pendant la période électorale?

Groupe de discussion de l'APN – séance postélectorale du 7 décembre 2015

Question 1 : Avez-vous voté à l'élection fédérale de 2015? Si oui, comment décririez-vous l'expérience que vous avez vécue lors du processus de vote?

Question 2 : Si vous avez voté à la dernière élection fédérale, quelles pièces d'identité avez-vous présentées au bureau de scrutin? Avez-vous eu des difficultés à utiliser les pièces d'identité que vous aviez?

Question 3 : Dans quelle mesure étiez-vous au courant des campagnes d'information menées par l'APN ou par Élections Canada lors de la dernière élection? Est-ce que vous ou d'autres personnes les avez trouvées utiles?

Question 4 : Avez-vous des suggestions à offrir à l'APN concernant les mesures qu'elle devrait prendre lors de la prochaine élection fédérale?

Les deux séances du groupe de discussion ont donné aux participants l'occasion de poser des questions, d'exprimer leurs préoccupations et de discuter de leurs expériences. La deuxième séance, en particulier, a permis à l'APN d'amener les participants à discuter des pratiques exemplaires et des prochaines étapes.

Selon la rétroaction reçue du groupe de discussion, il est clair que les participants ont trouvé ce forum très utile. Plusieurs ont souligné que l'information fournie au sein du groupe concernant les façons de s'inscrire et de voter a été essentielle pour informer leur propre réseau d'électeurs des Premières Nations. Le groupe de discussion a également permis au personnel de l'APN de tester les messages clés et de mieux comprendre les expériences vécues par les électeurs des Premières Nations. Il serait certainement très utile de poursuivre le dialogue avec les électeurs des Premières Nations et d'avoir leur rétroaction sur les EG fédérales au Canada.

2.7.2 Sondage sur les activités de sensibilisation de l'APN

L'APN a mis au point deux sondages en ligne sur les activités de sensibilisation menées dans le cadre du projet. Ces sondages ont été menés avant et immédiatement après la 42^e EG. Ils ont été diffusés aussi largement que possible par le biais des réseaux de l'APN et des médias sociaux.

Le premier sondage (préélectoral) a été mené du 1^{er} août au 19 octobre 2015. Le deuxième sondage (postélectoral) a été mené du 22 octobre au 1^{er} décembre 2015.

Le sondage initial visait à mesurer le niveau de connaissance de chaque participant sur divers sujets électoraux comprenant ce qui suit :

- les antécédents de vote;
- les méthodes d'inscription et de vote;
- les obstacles au vote.

Le deuxième sondage en ligne faisait écho au premier, tout en mettant l'accent sur l'expérience de chacun des participants lors de la 42^e EG. Ensemble, le groupe de discussion et les sondages ont servi à mesurer les répercussions des activités de sensibilisation de l'APN et d'EC. Les deux activités ont aussi permis de recueillir des données précieuses sur les expériences vécues par les Premières Nations lors des élections fédérales canadiennes.

Les résultats des sondages sur les activités de sensibilisation de l'APN sont présentés en détail à la **section 3.1.3.**

2.8 Centre d'appels de l'APN

Le Centre d'appels a été au cœur des activités de sensibilisation. Dans le cadre des contrats antérieurs avec EC, l'APN avait déjà recruté du personnel et mis sur pied un centre d'appels, et les deux organismes avaient considéré celui-ci comme un élément essentiel des activités de sensibilisation antérieures en établissant un lien direct avec les communautés des Premières Nations.

L'objectif premier du Centre d'appels de l'APN était de communiquer directement avec les administrateurs de bande des Premières Nations. Il permettait d'informer ceux-ci des exigences d'identification de leurs citoyens qui pourraient souhaiter exercer leur droit de vote et de leur donner accès à la lettre de confirmation de résidence et à l'information sur les moyens de délivrer cette lettre à leurs citoyens.

Lors des élections antérieures, le centre d'appels visait principalement à fournir de l'information. Pour la 42^e EG, l'APN et EC en ont élargi la portée pour tenter d'établir un dialogue avec les communautés des Premières Nations et ainsi améliorer l'exactitude des données disponibles sur les types d'obstacles que rencontrent les Premières Nations et le type de renseignements auxquels ils peuvent aisément avoir accès pour contrer ces obstacles. À cette fin, il a été demandé au personnel du centre d'appels de communiquer les messages clés de l'APN (changements apportés aux exigences d'identification de l'électeur, lettre de confirmation de résidence) et, selon le niveau d'intérêt exprimé par le répondant, d'explorer une série d'autres sujets, dont les suivants :

- les moyens de communiquer avec leur DS pour obtenir des services;
- les moyens d'obtenir un bureau de scrutin dans leur communauté;
- les possibilités d'emploi dans le cadre du PAJA;
- l'inscription au bureau de scrutin, y compris les renseignements détaillés pour les membres vivant hors des réserves;
- la façon de prêter serment;

- le vote aux bureaux de vote par anticipation ou par la poste.

Le personnel du centre d'appels était aussi en mesure d'effectuer un suivi téléphonique de l'information envoyée par la poste, dont :

- foire aux questions de l'APN sur l'élection fédérale;
- modèle de lettre de confirmation de résidence de l'APN (à l'intention des particuliers et des administrateurs de bande);
- fiche de renseignements des communications de l'APN (deux affiches);
- bulletin de l'APN sur le Forum de discussion de l'APN;
- fiche d'information d'EC sur l'identification de l'électeur.

Le centre d'appels a été ouvert de la mi-septembre à la mi-octobre. Dix-huit employés du centre d'appels ont été affectés à diverses régions du Canada. Ils ont reçu de la formation sur la façon d'utiliser les scénarios comme points de discussion, saisir les données dans Google Survey pour la présentation de rapports hebdomadaires à EC et mettre à jour les feuilles de calcul Excel (registres d'appels) pour assurer un suivi des appels.

Les appels ont commencé à entrer dès la diffusion générale par télécopieur qui a eu lieu à la mi-septembre pour aviser les Premières Nations des activités de sensibilisation. Une séance de débriefage avec le personnel de l'APN s'est tenue quelques jours plus tard dans le but de recueillir les premières impressions et de résoudre tout problème signalé. Au départ, les membres du personnel de l'APN ont dit éprouver des difficultés à contacter les administrateurs de bande. Ils ont souvent dû faire plusieurs tentatives pour réussir à joindre la personne appropriée. Une fois le lien établi, les administrateurs de bande préféraient souvent recevoir l'information par courriel plutôt que par téléphone.

Les appels prioritaires aux 497 Premières Nations ont été effectués entre la mi-septembre et la mi-octobre. L'échéance établie pour la première série d'appels prioritaires était le 25 septembre (laquelle a été subséquentement prolongée à la mi-octobre) et une semaine de marge de manœuvre était prévue avant la deuxième série d'appels aux 143 autres communautés (Premières Nations ne figurant pas sur la liste des priorités).

Comme dans les années passées, le centre d'appels de l'APN s'est révélé un outil important pour mettre les communautés des Premières Nations en contact avec l'information et les messages essentiels d'EC portant sur les méthodes d'inscription et de vote. Ce centre a aussi fourni à l'APN l'occasion de recueillir des données supplémentaires sur l'expérience vécue par les électeurs des Premières Nations, y compris des données plus exactes sur les obstacles auxquels ils font face.

Les versions futures du centre d'appels de l'APN devraient prévoir des mesures additionnelles pour connaître les coordonnées de la personne-ressource appropriée dans une communauté des Premières Nations. Ce travail devrait être effectué bien avant l'EG fédérale de façon que les communautés des Premières Nations puissent surmonter les défis particuliers auxquels elles font face et que leurs membres puissent participer pleinement aux élections fédérales canadiennes s'ils le souhaitent.

3. Constats et résultats

3.1 Activités de sensibilisation

3.1.1 Centre d'appels de l'APN

Nombre de Premières Nations jointes par téléphone

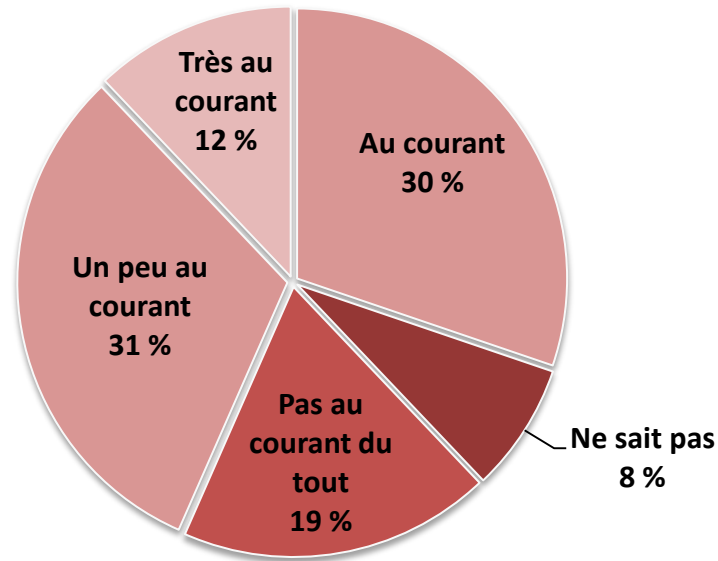
Des 1 122 appels faits par le personnel du centre d'appels de l'APN, 485 des 497 Premières Nations considérées prioritaires pour les activités de sensibilisation ont été contactées (soit 98 %). Cela signifie que 100 % (43 sur 43) des circonscriptions électorales prioritaires ont été jointes par téléphone.

Sur les 485 Premières Nations qu'il a appelées, le personnel de l'APN a établi un contact avec 430 (87 %) des communautés des Premières Nations considérées comme prioritaires pour les activités de sensibilisation.

Résultats des appels

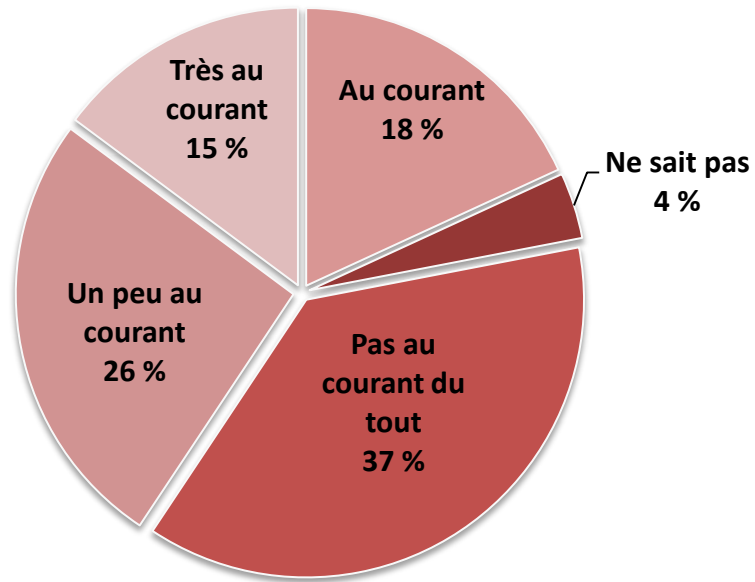
Sur les 430 Premières Nations que le personnel de l'APN a contactées, 42 % étaient « très au courant » ou « au courant » des exigences d'identification de l'électeur pour la prochaine élection fédérale. Environ 31 % étaient « un peu au courant » alors que 19 % n'étaient « pas au courant du tout ». Environ 8 % des répondants « ne savaient pas ». (Voir la figure 3.1.)

**Figure 3.1: Dans quelle mesure les répondants connaissaient-ils les exigences d'identification?
(n = 430)**



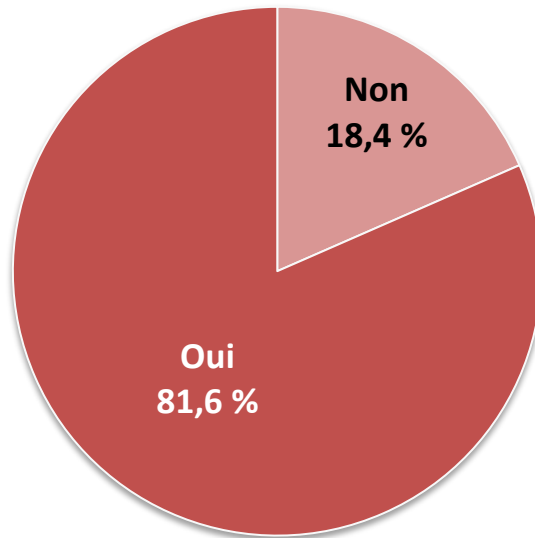
Interrogées concernant la lettre de confirmation de résidence, 33 % des Premières Nations étaient « très au courant » ou « au courant » des exigences relatives aux pièces d'identité pour l'élection fédérale à venir. Environ 26 % étaient « un peu au courant », alors que 37 % des répondants n'étaient « pas au courant du tout ». Environ 4 % des répondants « ne savaient pas ». (Voir la figure 3.2.)

Figure 3.2 : Dans quelle mesure les répondants étaient-ils au courant de la lettre de confirmation de résidence? (n = 430)



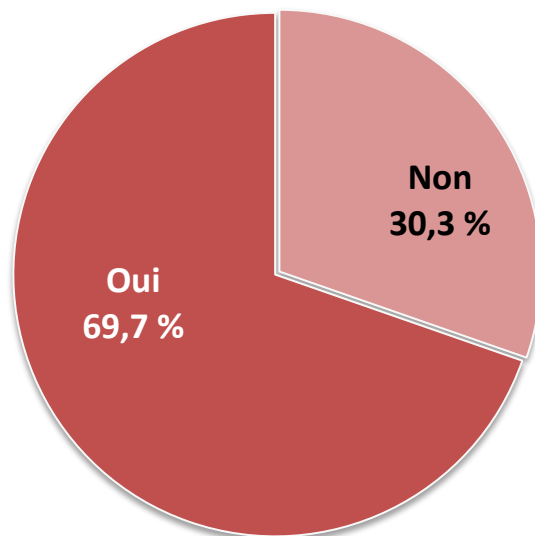
Lorsqu'on a demandé si la Première Nation voulait qu'un modèle de lettre de confirmation de résidence lui soit envoyé (généralement pas courriel ou parfois par télécopieur) dans le but d'imprimer des lettres individuelles, 82 % ont répondu « oui » et 18 % ont répondu « non ». (Voir la figure 3.3.)

Figure 3.3 : Est-ce que la Première Nation voulait recevoir un modèle de lettre de confirmation de résidence? (n = 430)



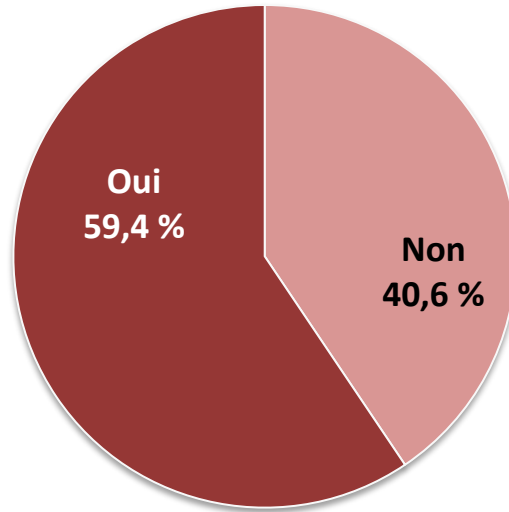
Lorsqu'on a demandé si la Première Nation voulait aussi une autre version de la lettre de confirmation de résidence afin de pouvoir utiliser sa liste des membres de bande et la fusionner avec le modèle de lettre pour créer un lot de lettres, 70 % ont répondu « oui » et 30 % ont répondu « non ». (Voir la figure 3.4.)

Figure 3.4 : La Première Nation voulait-elle savoir comment utiliser le publipostage? (n = 430)

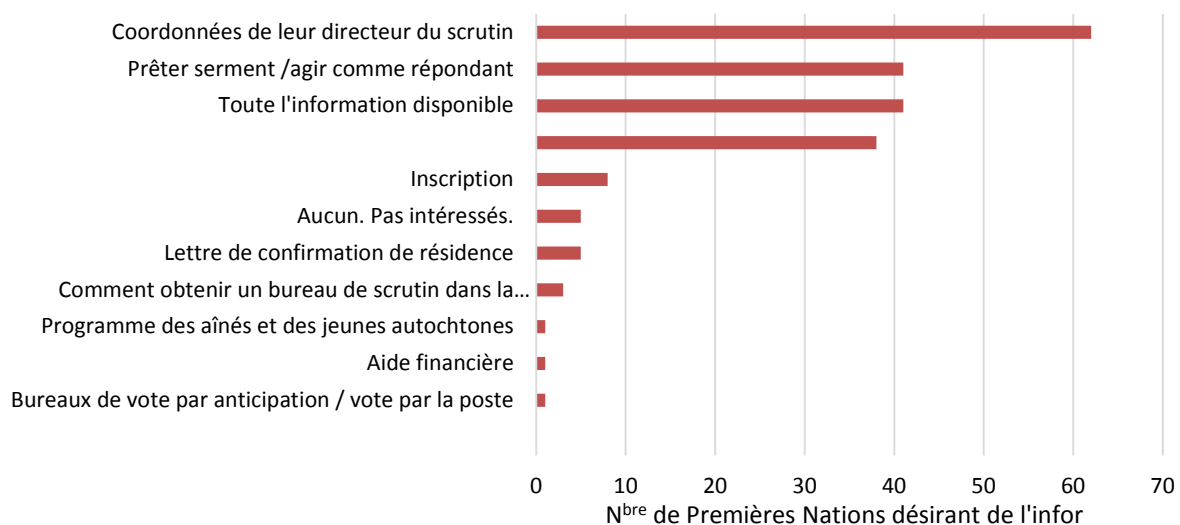


Lorsqu'on a offert des renseignements supplémentaires sur des sujets liés à l'EG fédérale, 59 % des Premières Nations ont répondu « oui » et 41 % ont répondu « non ». (Voir la figure 3.5.)

Figure 3.5 : Étaient-elles intéressées à recevoir des renseignements supplémentaires? (n = 430)



Lorsque les Premières Nations acceptaient de recevoir des renseignements supplémentaires, elles se voyaient offrir de l'information sur des sujets tels que : comment contacter un DS; la prestation de serment; savoir si elles figuraient sur la liste des organisations pouvant fournir une lettre de confirmation de résidence; des détails sur l'inscription et sur la façon de demander un bureau de scrutin dans leur communauté; s'il y avait des possibilités d'emploi (PAJA); des renseignements détaillés sur les bureaux de vote par anticipation. Plus de 40 % ont répondu vouloir recevoir toute l'information disponible alors qu'environ 5 % n'étaient pas intéressées à recevoir d'autres renseignements. (Voir la figure 3.6.)

Figure 3.6 : Quels types de renseignements supplémentaires étaient-elles intéressées à recevoir?

Dans tous les cas où un courriel était envoyé à une Première Nation dans le cadre des activités du centre d'appels, le nom du DS de sa circonscription y était indiqué ainsi qu'un numéro sans frais et des renseignements sur la façon de joindre le DS.

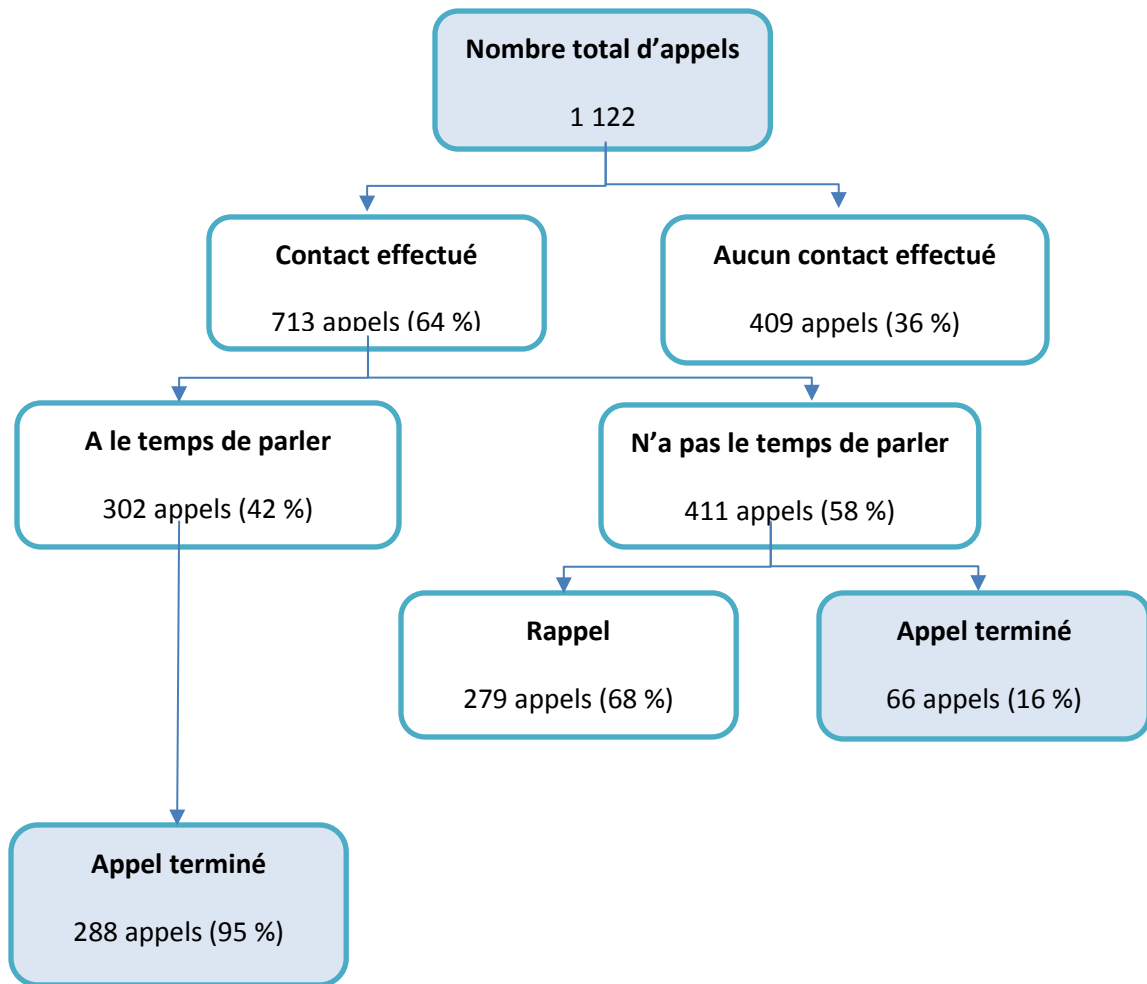
Flot d'appels

La figure ci-dessous illustre le flot d'appels effectués par le personnel du centre d'appels. Il est à noter que plusieurs appels ont souvent été nécessaires pour joindre la personne appropriée au bureau de la bande concernée.

Au total, le centre d'appels comptait 18 employés de l'APN qui ont effectué 1 122 appels à 485 Premières Nations.

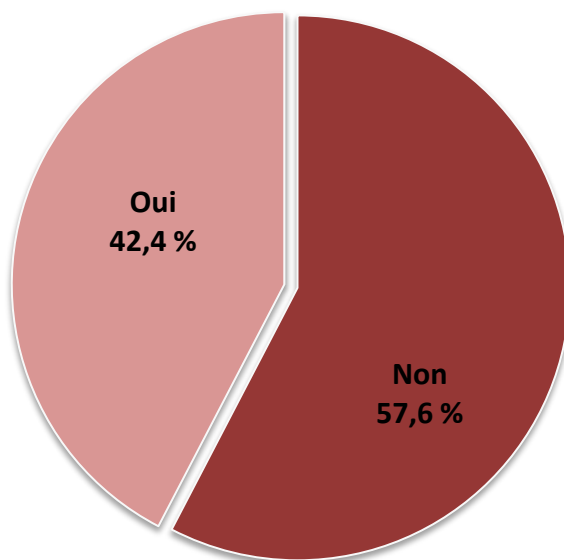
Sur les 1 122 appels effectués, 713 contacts téléphoniques ont eu lieu avec des personnes (soit dans 64 % des cas). Dans 36 % des cas (ou 409), aucun contact n'a pu être effectué avec une personne (message téléphonique, mauvais numéro, pas de réponse). (Voir la figure 3.7.)

Figure 3.7 : Organigramme des appels du centre d'appels



Pour les 713 appels où un contact téléphonique a été établi, plus de 42 % (ou 302) des répondants avaient le temps de parler avec le personnel de l'APN. Près de 58 % (ou 411) n'en avaient pas le temps. (Voir la figure 3.8.)

Figure 3.8 : La personne avait-elle le temps de parler?



Pour les 411 répondants qui n'avaient pas le temps de parler, le personnel de l'APN a pu acheminer l'information par courriel à un membre des Premières Nations et « terminer l'appel » dans 66 cas (16 %). Dans 279 cas (68 %), le personnel a parlé à quelqu'un, mais il a fallu faire un autre appel pour établir la liaison avec la personne appropriée de la Première Nation responsable des activités électorales. (Voir le tableau 3.1.)

Pour les 302 répondants qui avaient le temps de parler, le personnel de l'APN a pu transmettre toute l'information et « terminer l'appel » dans 288 cas (95 %). Il a fallu rappeler plus tard dans environ 9 cas (3 %).

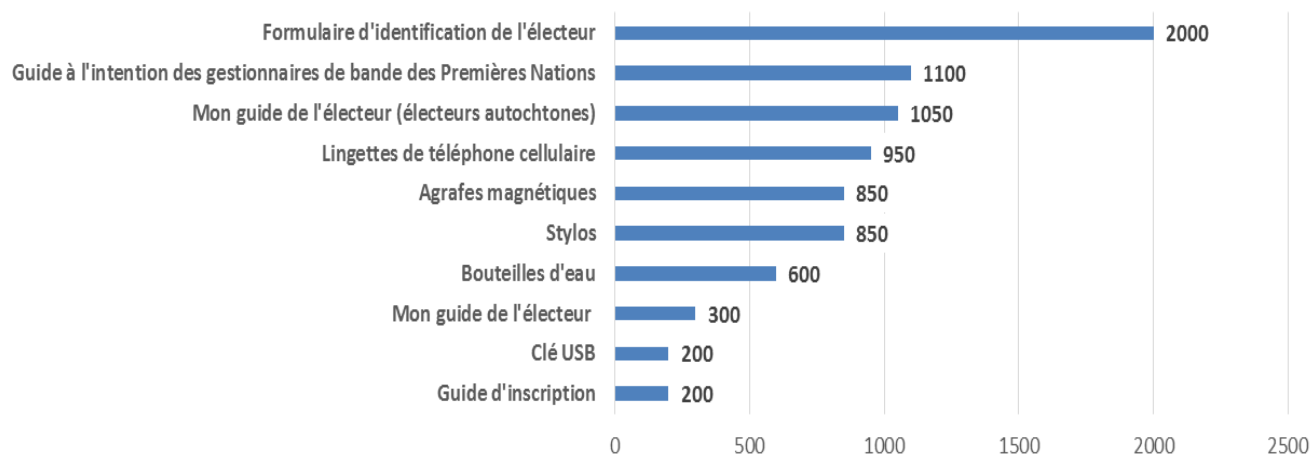
Tableau 3.1 : Situation des appels

Appel	Oui	Non
Appel terminé	95 %	16 %
Joint la bonne personne, mais conversation non terminée.	3 %	8 %
Pas de réponse. Je dois rappeler.	0 %	7 %
Quelqu'un a répondu, mais ce n'était pas la bonne personne. Je dois rappeler.	1 %	68 %
Autre	1 %	1 %

3.1.2 Distribution des produits d'Élections Canada

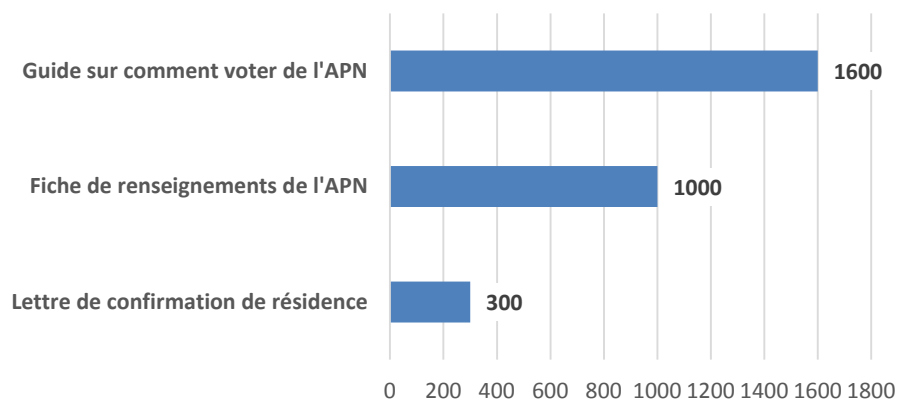
En plus des activités de communication à grande échelle, l'APN a distribué les produits d'EC lors de ses activités de sensibilisation en personne. Les produits ont été sélectionnés en fonction des messages prioritaires et des commentaires reçus des électeurs des Premières Nations. (Voir la figure 3.9.)

Figure 3.9 : Distribution des produits d'Élections Canada



Outre le matériel d'EC, l'APN a préparé un certain nombre de produits qu'il a distribués lors des activités de sensibilisation. (Voir la figure 3.10.)

Figure 3.10 : Produits distribués lors des activités de sensibilisation



3.1.3 Sondages en ligne

Avant l'élection, l'APN a fait parvenir un questionnaire de sondage en ligne à ses communautés des Premières Nations et partenaires, aux fins de distribution. Au total, 78 participants ont répondu au sondage préélectoral.

Après l'élection, l'APN a fait parvenir un questionnaire de sondage en ligne à ses communautés des Premières Nations et partenaires aux fins de distribution. Au total, 306 participants ont répondu au sondage postélectoral¹⁷.

Les questions portaient notamment sur la participation au vote, les expériences de vote ainsi que les difficultés et obstacles rencontrés – aux élections de 2015 et aux élections antérieures. Les données sont fournies à titre d'information et les résultats devraient être interprétés avec prudence compte tenu de la petite taille de l'échantillon, de l'aspect volontaire de la participation et de l'écart important du nombre de participants aux sondages préélectoral et postélectoral. De plus, le souvenir des expériences électorales antérieures était probablement estompé par le temps écoulé depuis les élections antérieures.

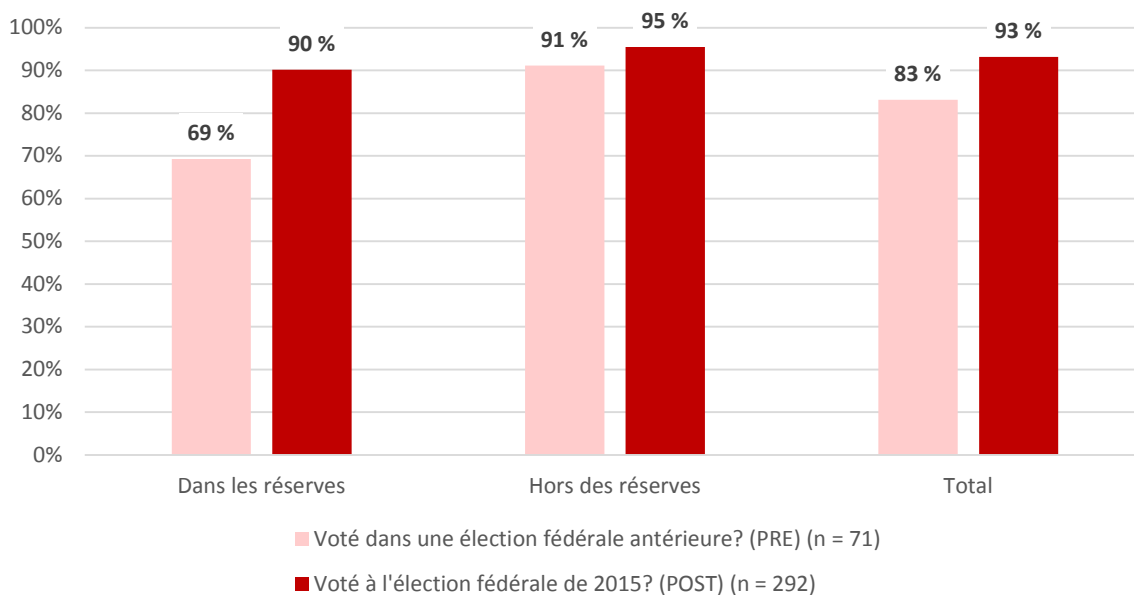
Participation au vote

La figure 3.11 compare la participation au vote avant la 42^e EG et après celle-ci pour les électeurs des Premières Nations vivant dans les réserves et en dehors des réserves. Environ 83 % des électeurs des Premières Nations ont déclaré avoir voté dans une EG antérieure, comparativement à 93 % qui ont déclaré avoir voté à la 42^e EG. L'écart de participation au vote était particulièrement marqué pour les citoyens des Premières Nations vivant dans une réserve (le taux est passé de 69 % à 90 %). Les sondages sont reconnus pour surestimer la participation au vote en raison de multiples facteurs, dont la désirabilité sociale et la distorsion engendrée par l'autosélection.

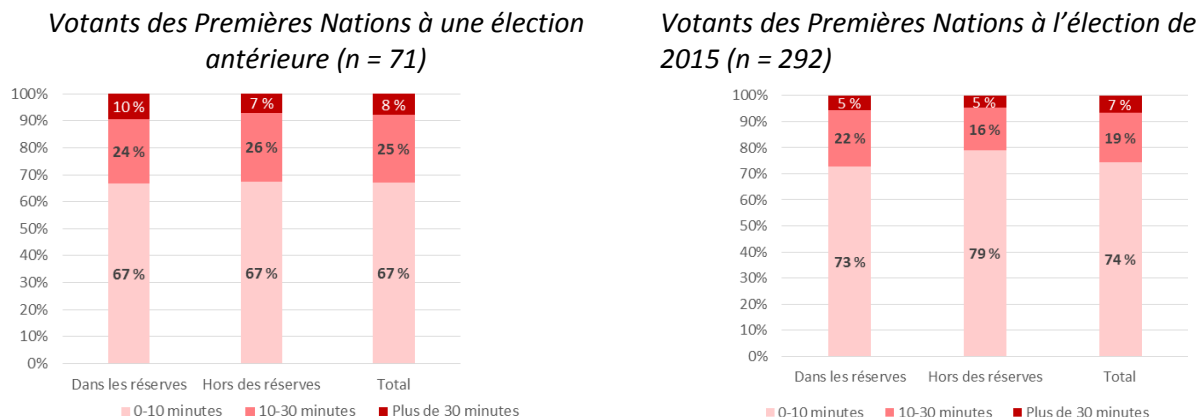
Chez les votants de la 42^e EG, 65 % des électeurs vivant dans une réserve ont voté dans leur communauté des Premières Nations, tandis que 8 % des électeurs vivant hors d'une réserve ont voté dans leur communauté des Premières Nations.

¹⁷ Si l'on tient compte uniquement des électeurs des Premières Nations, le nombre était de 71 pour le sondage préélectoral, et de 292 pour le sondage postélectoral.

Figure 3.11 : Participation au vote des citoyens des Premières Nations (autodéclarée dans les sondages en ligne)



Chez les répondants au sondage qui ont déclaré avoir voté à la 42^e EG, 74 % ont indiqué avoir fait un parcours de 10 minutes ou moins en voiture comparativement à 67 % pour les élections fédérales antérieures. Environ 19 % des votants en 2015 avaient fait un parcours de 10 à 30 minutes pour aller voter, comparativement à 25 % pour les élections antérieures, alors que 7 % des votants en 2015 avaient fait un parcours de plus de 30 minutes, comparativement à 8 % aux élections antérieures. La diminution de la distance parcourue était plus marquée pour les votants des Premières Nations vivant hors d'une réserve. (Voir la figure 3.12.)

Figure 3.12 : Distance parcourue pour voter

Identification

On a demandé aux votants des Premières Nations quelles pièces d'identité ils ont utilisées au moment du vote. Les figures 3.13 et 3.14 comparent les types de pièces d'identité utilisées par ceux-ci aux élections antérieures et à la 42^e EG. Il est à noter que les participants pouvaient choisir plus d'une pièce d'identité dans la liste.

Les pièces d'identité utilisées étaient semblables aux élections antérieures et à la 42^e EG. La plupart ont utilisé un permis de conduire (43 % aux élections antérieures et 47 % en 2015), suivi du certificat de statut d'Indien (24 % et 19 %), de la CIE (17 % et 17 %)¹⁸, d'une facture de services publics (10 % et 7 %), et d'une carte d'identité provinciale ou territoriale (3 % et 4 %).

Lors de la 42^e EG, 2 % des répondants ont déclaré utiliser comme pièce d'identité une lettre de confirmation de résidence, signée par un représentant de leur Première Nation. Environ 1 % ont eu recours à un répondant qui a prêté serment, alors que 3 % ont utilisé d'autres formes de pièces d'identité, comme un relevé de banque, un permis de port d'armes, un talon de paye ou un talon d'évaluation sociale.

¹⁸ Dans les sondages postélectorales, les électeurs déclarent parfois qu'ils ont apporté leur CIE comme pièce d'identité. La CIE n'était pas acceptée comme preuve de résidence à l'élection de 2015, mais les électeurs étaient invités à l'apporter.

Figure 3.13 : Type de pièces d'identité utilisées au moment du vote

Votants des Premières Nations à des élections antérieures (n = 72)

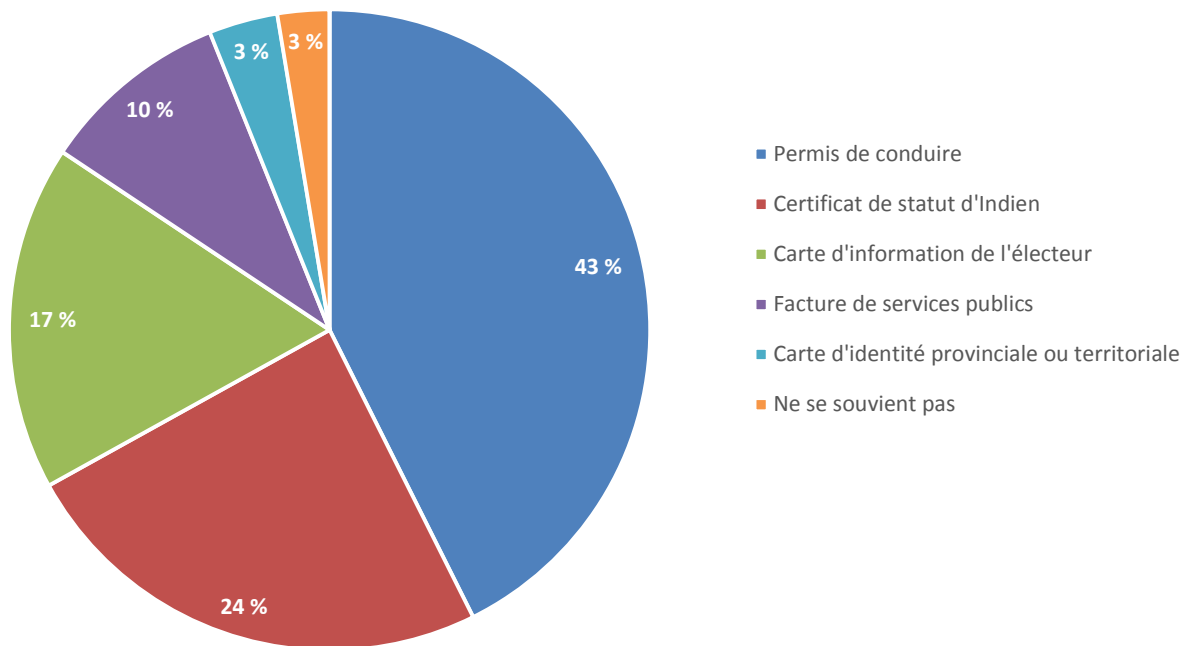
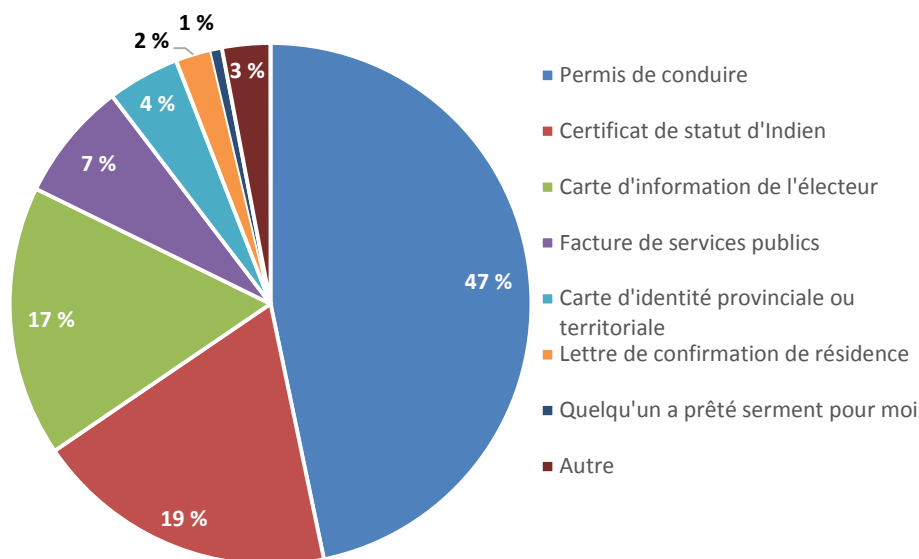


Figure 3.14 : Type de pièces d'identité utilisées au moment du vote

Votants des Premières Nations à l'élection de 2015 (n = 292)



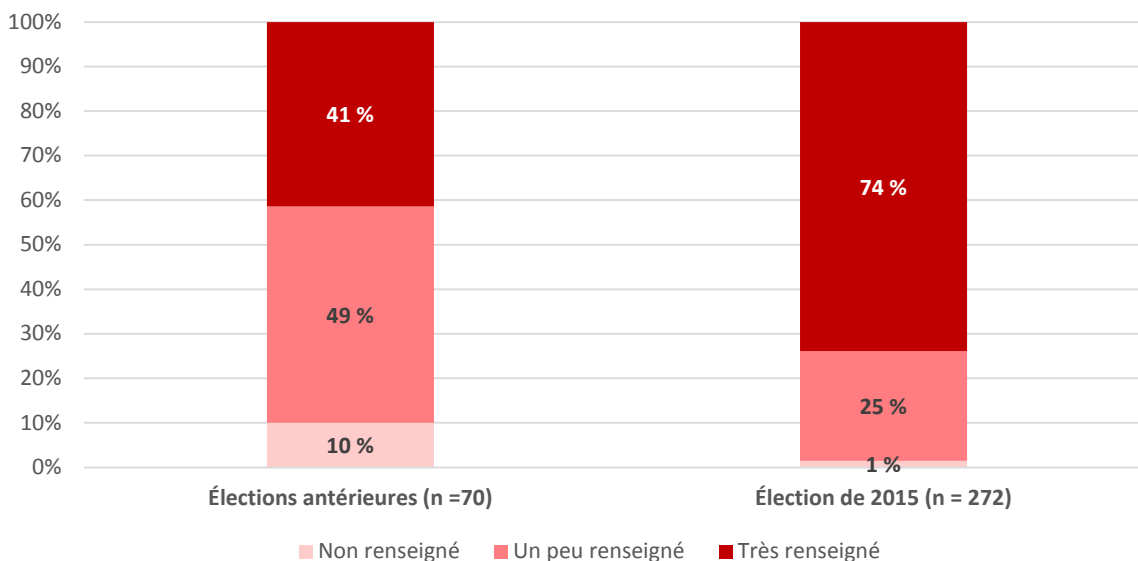
Expériences de vote

On a demandé aux votants des Premières Nations de décrire leur expérience de vote lors des élections fédérales. Aux fins de comparaison, le sondage en ligne portait sur les expériences vécues à la 42^e EG et lors d'élections fédérales antérieures.

L'expérience est un élément subjectif, et un grand nombre de facteurs peuvent jouer un rôle au moment de déterminer l'aspect positif, négatif ou neutre de l'expérience. Dans le sondage en ligne de l'APN, la connaissance des divers aspects du processus de vote a été considérée comme un indicateur utile pour déterminer l'expérience de vote des électeurs des Premières Nations. Comme il a déjà mentionné, plusieurs autres facteurs peuvent entrer en ligne de compte, mais comme le rôle principal d'EC et le but du projet étaient de renseigner les électeurs, la connaissance est l'indicateur qui a été retenu.

Les votants des Premières Nations ont été invités à classer leur niveau de connaissance de l'endroit et de la date du vote (figure 3.15) sur une échelle allant de « non renseigné », à « un peu renseigné » puis à « très renseigné ».

En ce qui concerne les élections fédérales antérieures, 41 % des répondants s'estimaient très renseignés et 10 %, non renseignés. À la 42^e GE, 74 % des répondants s'estimaient très renseignés et 1 % s'estimaient non renseignés.

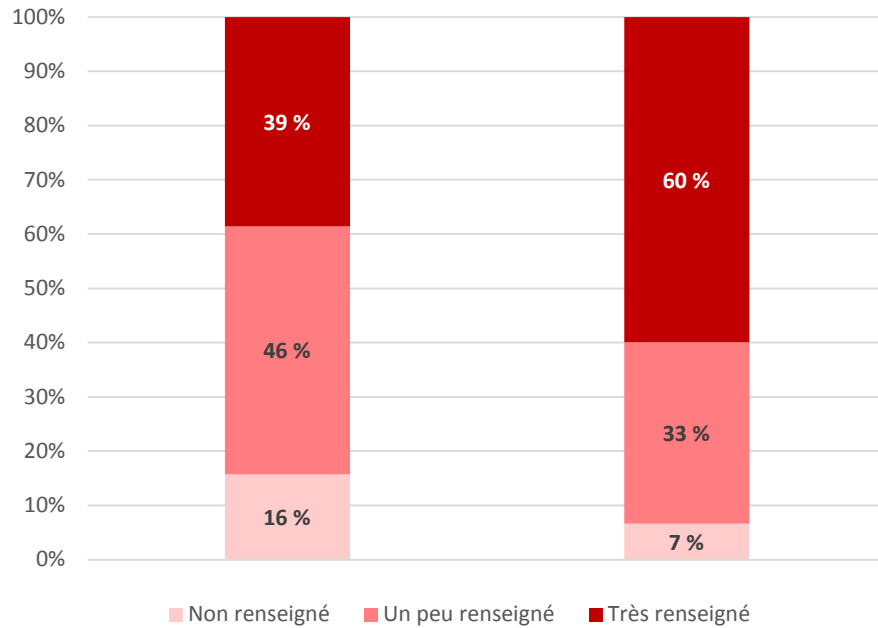
Figure 3.15 : Connaissance de l'endroit et de la date du vote

On a demandé aux répondants de classer le niveau de connaissance des différentes méthodes de vote lors d'élections fédérales antérieures et lors de la 42^e EG (figure 3.16).

En ce qui concerne les élections fédérales antérieures, 85 % des répondants ont déclaré qu'ils étaient au moins un peu renseignés, et 39 %, très renseignés. En ce qui concerne la 42^e EG, 93 % des répondants s'estimaient au moins un peu renseignés, et près de 60 %, très renseignés.

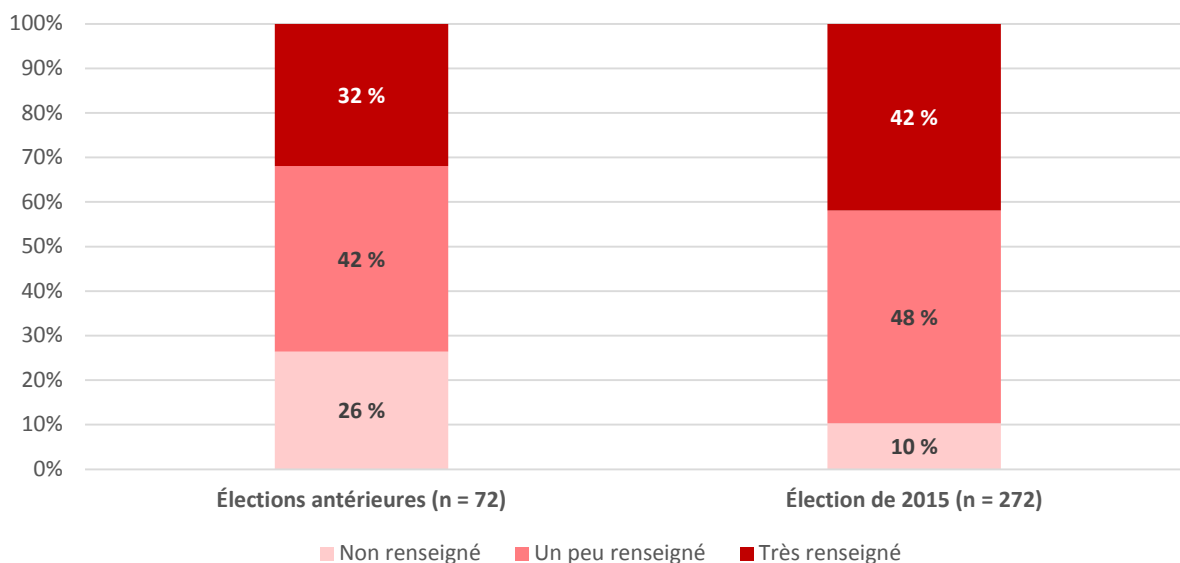
Si l'on compare les résultats concernant les élections antérieures à ceux de la 42^e EG, l'écart entre les répondants s'estimant non renseignés du tout concernant les différentes méthodes de vote a chuté de 9 points de pourcentage, passant de 16 % à 7 %.

Figure 3.16 : Connaissance des différentes méthodes de vote



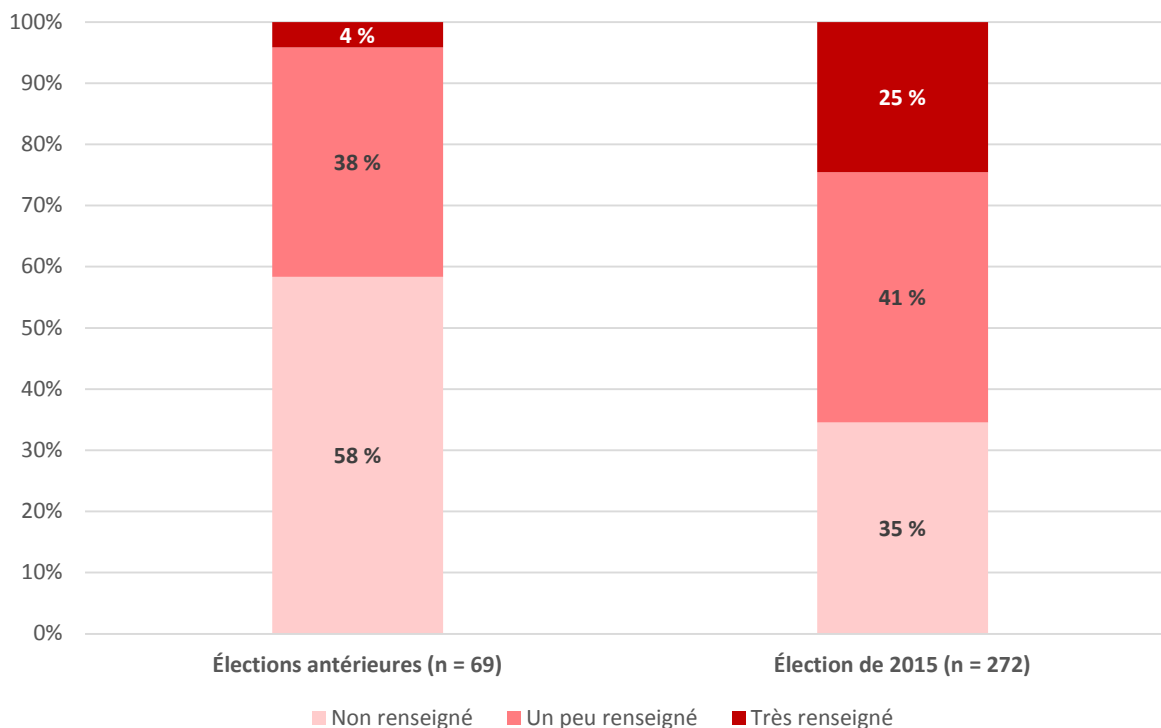
La figure 3.17 illustre le niveau de connaissance qu’avaient les répondants des campagnes d’information pour les électeurs menées par EC lors d’élections fédérales antérieures et le compare à celui de la 42^e EG.

En ce qui concerne les élections antérieures, 74 % des répondants déclarent qu’ils étaient soit un peu renseignés, soit très renseignés sur les campagnes d’information pour les électeurs menées par EC. Pour ce qui est de la 42^e EG, la proportion grimpe à 90 % des répondants, et on enregistre une hausse de 10 % des répondants s’estimant très renseignés sur les campagnes d’information menées par EC.

Figure 3.17 : Connaissance des campagnes d'information d'Élections Canada

En plus de classer leur niveau de connaissance des campagnes d'information pour les électeurs menées par EC, les répondants ont été invités à classer leur niveau de connaissance des campagnes d'information pour les électeurs menées par l'APN lors des élections fédérales antérieures et lors de la 42^e EG.

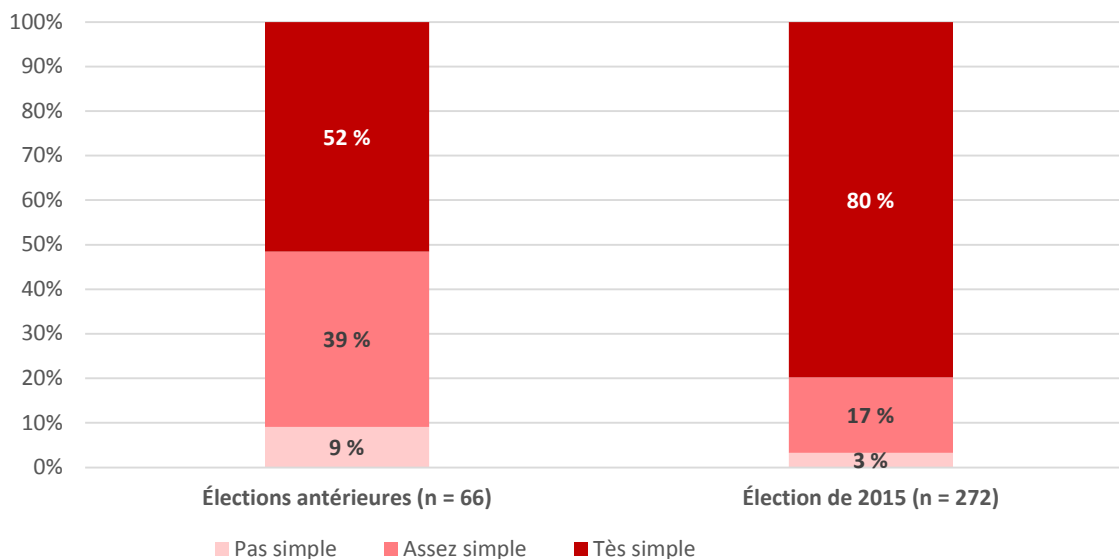
La figure 3.18 indique que 58 % des électeurs n'étaient pas renseignés sur les campagnes d'information menées par l'APN lors des élections fédérales antérieures. Ce nombre chute de 23 points de pourcentage pour passer à 35 % à la 42^e EG. À l'inverse, seulement 4 % des répondants étaient très renseignés sur les campagnes d'information de l'APN dans le passé, alors que 25 % étaient très renseignés sur ces campagnes lors de la 42^e EG.

Figure 3.18 : Connaissance des campagnes d'information pour les électeurs menées par l'APN

Le dernier facteur déterminant de l'expérience de vote utilisé dans le sondage était la simplicité du vote. On a demandé aux répondants de classer le niveau de simplicité du processus de vote lors des élections fédérales antérieures et lors de la 42^e EG.

Lors des élections fédérales antérieures, 91 % des répondants indiquent qu'ils avaient trouvé le processus du vote soit « assez simple », soit « très simple ». Pour la 42^e EG, ce pourcentage a augmenté à 97 % (ce qui peut être attribuable aux changements apportés au processus, à des communications plus efficaces ou à ces deux facteurs). Le nombre de répondants ayant trouvé le processus « assez simple » lors des élections antérieures a diminué, passant de 39 % à 17 % pour la 42^e EG, alors que le nombre de ceux qui estimaient le processus « très simple » a augmenté pour passer de 52 % à 80 %.

(Voir la figure 3.19.)

Figure 3.19 : Jusqu'à quel point le processus de vote était-il simple?

Obstacles au vote

Les obstacles au vote pour les électeurs des Premières Nations étaient le dernier élément mesuré dans le sondage en ligne de l'APN.

On a demandé aux répondants de sélectionner, à partir d'une liste d'obstacles, ceux qu'ils avaient rencontrés lors d'élections fédérales précédentes et lors de la 42^e EG.

La figure 3.20 indique qu'au cours des élections fédérales antérieures, l'obstacle signalé le plus fréquemment était le manque d'information (23 %), suivi du manque de connaissance de la politique fédérale (16 %) et de la date de l'élection (13 %). La pertinence et l'importance des élections fédérales pour les électeurs des Premières Nations ont été signalées comme un obstacle par 24 % des répondants. Les exigences d'identification étaient considérées comme un obstacle au vote par 7 % de l'électorat.

La figure 3.21 illustre les obstacles au vote lors de la 42^e EG, alors que 21 % des répondants ont sélectionné les exigences d'identification comme étant un obstacle, ce qui représente une hausse de 14 points de pourcentage par rapport aux élections antérieures. La connaissance de la politique fédérale a été perçue comme un obstacle par le même pourcentage (16 %) de répondants, alors que le manque d'information a été signalé par 15 % des répondants, soit une baisse de 8 points de pourcentage par rapport aux élections antérieures.

Figure 3.20 : Obstacles au vote lors d'élections antérieures (n =70)

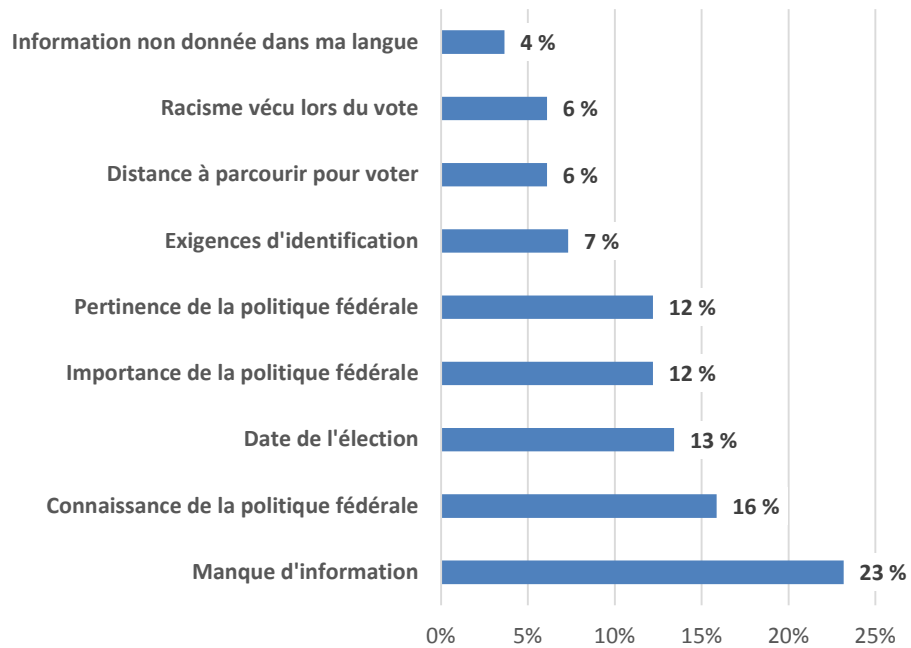
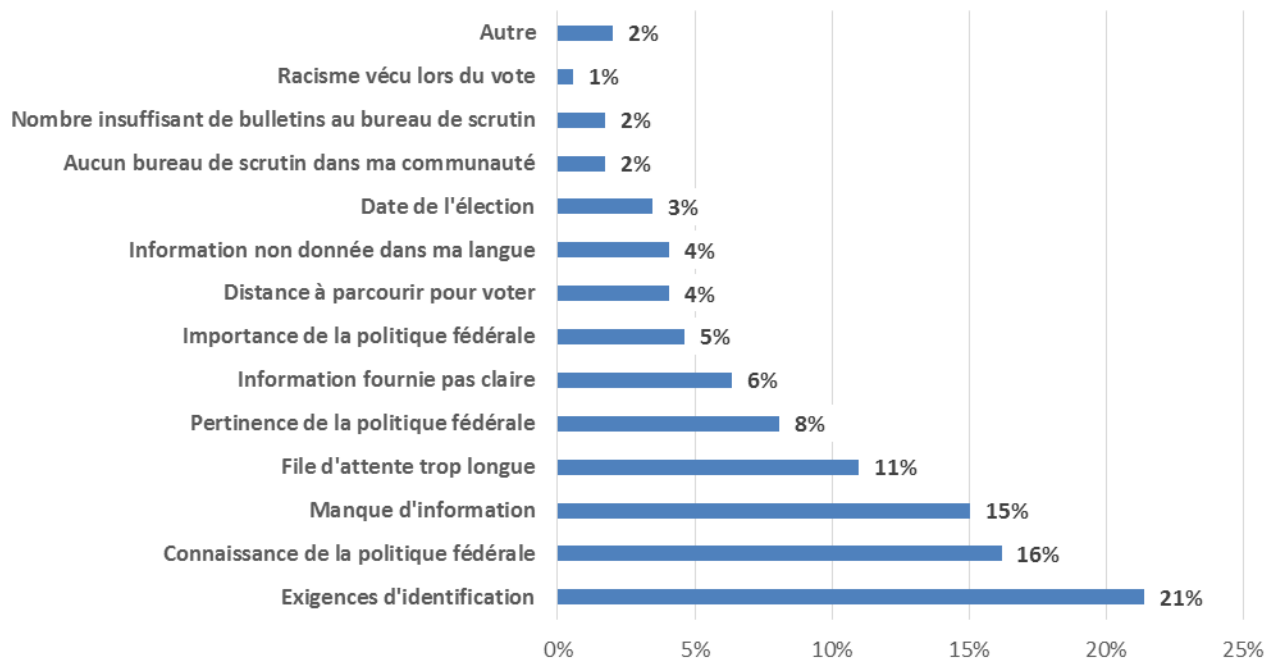


Figure 3.21 : Obstacles au vote lors de l'élection de 2015 (n = 272)



4. Analyse

EC a établi un partenariat avec l'APN pour réaliser deux grands objectifs en préparation de la 42^e EG, ainsi que pendant et après celle-ci. Premièrement, les changements apportés à la LEC concernant l'identification des électeurs et le recours à un répondant constituaient un problème majeur pour la sensibilisation des électeurs sur les méthodes de vote. EC a passé un contrat avec l'APN pour que celle-ci apporte une expertise technique et un soutien logistique visant à informer les électeurs des Premières Nations sur les moyens de s'inscrire et de voter lors de la 42^e EG. Deuxièmement, dans le but d'aider à élaborer un plan de sensibilisation, l'APN a accepté d'examiner les obstacles au vote des électeurs des Premières Nations.

Les premières sections du présent rapport abordent l'approche méthodologique adoptée par l'APN et les principaux constats qu'elle en a tirés. De façon générale, le rapport permet de cerner les obstacles au vote auxquels se heurtent les électeurs des Premières Nations, et les mesures prises pour contribuer à atténuer ces obstacles dans le cadre d'une vaste stratégie de sensibilisation menée par les deux organismes.

L'identification et l'atténuation des obstacles au vote lors de la 42^e EG étaient un résultat majeur, mais l'élaboration de solutions à long terme n'était pas un objectif principal dans l'Énoncé des travaux officiel. Malgré les résultats du travail de l'APN et d'EC, les obstacles au vote existent encore pour l'électorat des Premières Nations. Il était donc essentiel d'apporter des éléments de réflexion sur des stratégies et des solutions à long terme.

La dernière section du présent rapport fait état de l'expérience vécue lors de la 42^e EG et offre à EC une série de recommandations de nature à atténuer ou à éliminer à l'avenir les obstacles au vote pour les électeurs des Premières Nations. Bon nombre des recommandations reposent sur une analyse quantitative, mais d'autres sont fondées sur les diverses expériences et réflexions du personnel qui a participé aux travaux.

1. Élections Canada devrait proposer des modifications à la LEC.

- a. **Permettre aux électeurs des Premières Nations qui demeurent dans une communauté ou une réserve faisant partie d'une seule section de vote d'établir leur lieu de résidence sans avoir à présenter de pièce d'identité indiquant une adresse domiciliaire ou municipale.**
- b. **Permettre aux électeurs des Premières Nations d'utiliser la CIE comme pièce d'identité permanente servant à prouver leur lieu de résidence.**

Les électeurs des Premières Nations, en particulier ceux qui vivent dans les réserves, ont beaucoup de difficultés à satisfaire aux exigences de preuve d'adresse résidentielle prévues dans la LEC. Souvent, il n'y a pas d'adresse traditionnelle pour les résidences dans les réserves; ce sont plutôt des cases postales ou encore des numéros de route rurale.

Les modifications apportées à la LEC en 2014 éliminent la possibilité d'utiliser la CIE comme preuve d'identité et de résidence. C'est l'un des facteurs déterminants qui a mené à la

passation du contrat, car il devenait ainsi encore plus difficile de satisfaire aux exigences d'identification¹⁹.

Les exigences d'identification prévues dans la LEC visent à faire en sorte que chaque électeur vote à l'endroit qu'il considère comme son domicile. Or, les électeurs des Premières Nations ont de la difficulté à satisfaire aux exigences de la LEC du fait que certains concepts occidentaux qui réduisent le « domicile » à un type d'habitation résidentielle ne correspondent pas tout à fait aux concepts d'espace et de lieu de certaines Premières Nations, pour lesquelles le domicile est davantage associé à une communauté ou à un territoire. Cette notion s'oppose à la définition de l'ensemble de la société canadienne, qui tend à percevoir le domicile dans l'optique d'une propriété privée dans laquelle réside une seule famille.

Une solution qui serait simple et qui respecterait l'esprit de la LEC en ce qui concerne les exigences d'identification serait de modifier la LEC pour permettre aux électeurs des Premières Nations qui appartiennent à une bande située dans une seule section de vote et qui souhaitent voter sur la réserve, de satisfaire aux exigences en fournissant une preuve d'appartenance à la bande comme preuve d'identité. La preuve d'appartenance à la bande sur une réserve équivaut à une preuve d'adresse pour la société canadienne en général, car elle établit un lien direct entre l'électeur et l'espace qu'il associe le plus fortement à son domicile. Les électeurs des Premières Nations pourront plus aisément satisfaire aux exigences d'identification en présentant une preuve de leur appartenance à la bande que s'ils doivent satisfaire aux exigences actuelles de preuve d'adresse résidentielle.

Le Canada devrait aussi modifier la LEC pour permettre de nouveau aux électeurs des Premières Nations d'utiliser la CIE comme preuve d'adresse résidentielle. La CIE offre aux électeurs et à EC une preuve d'inscription et lie les électeurs à leur lieu de scrutin selon l'information résidentielle fournie au moment de l'inscription. Si l'électeur présente une pièce d'identité où le nom correspond à celui qui figure sur la CIE, cela devrait être suffisant.

c. Mandater Élections Canada pour soutenir les campagnes visant à stimuler la participation électorale et pour mener d'autres activités qui encouragent la participation des électeurs des Premières Nations.

De nombreux électeurs des Premières Nations perçoivent les politiques électorales fédérales canadiennes comme un système étranger qui leur a été imposé. Les recherches indiquent que certains électeurs des Premières Nations choisissent de ne pas voter parce qu'ils estiment que leur participation compromet leur souveraineté inhérente, alors que d'autres choisissent de ne pas voter en guise de protestation contre une structure coloniale qu'ils perçoivent comme oppressive²⁰. D'autres perçoivent les politiques électorales fédérales comme déroutantes ou très lourdes et d'autres encore les perçoivent comme non pertinentes dans leur vie.

¹⁹ À la 41^e EG, EC a mené un projet pilote pour répondre aux préoccupations des réserves des Premières Nations au sujet de l'identification; le projet permettait aux électeurs d'utiliser leur CIE comme preuve d'adresse. Un grand nombre d'administrateurs de bande des Premières Nations contactés dans le cadre de l'initiative du centre d'appels de l'APN en 2015 ont exprimé leur frustration concernant les modifications apportées à la LEC et les répercussions que celles-ci auraient sur les exigences d'identification.

²⁰ Harell, A., Panagos, D. et Matthews, J.S. (2013). *Explaining Aboriginal Turnout in Federal Elections: Evidence from Alberta, Saskatchewan, and Manitoba*. Aboriginal Policy Research Studies. Extrait de : http://apr.thompsonbooks.com/vols/APR_Vol_10Ch1.pdf.

Les Premières Nations n'ont pas eu le droit de vote aux élections fédérales canadiennes avant 1960. De plus, elles ont subi, aux mains du reste de la société canadienne, le vol de leurs terres et de leurs territoires, des politiques et des pratiques génocidaires, la privation de leurs droits ancestraux et une marginalisation constante ainsi que la pauvreté; il n'est donc guère surprenant que certains électeurs des Premières Nations hésitent à participer au système politique canadien.

Si le Canada souhaite vraiment la réconciliation, il devrait tout au moins prendre des mesures concrètes pour inciter les électeurs des Premières Nations à se sentir parties prenantes aux élections fédérales et à y participer. Communiquer de l'information est important et nécessaire, mais la 42^e EG nous montre que les électeurs des Premières Nations veulent savoir pourquoi ils devraient participer²¹ et comment participer. EC devrait être mandaté pour encourager les électeurs des Premières Nations à participer aux élections fédérales canadiennes.

d. Permettre à tout citoyen canadien âgé de 16 ans ou plus de s'inscrire auprès d'EC dans le but de participer à une élection lorsqu'ils auront atteint la majorité.

Offrir aux citoyens canadiens la possibilité de s'inscrire auprès d'EC avant d'avoir atteint l'âge de 18 ans crée d'autres occasions de dialogue d'EC avec les populations marginalisées.

Cela habiliterait EC à mener des activités de sensibilisation dans les communautés des Premières Nations entre les cycles électoraux et à créer d'autres occasions de révision ciblée (campagnes d'inscription) et de forums éducatifs.

En outre, cela susciterait un élan dès le départ parmi les électeurs intéressés et pourrait contribuer, parallèlement aux modifications des exigences d'identification, à accroître les taux d'inscription et de participation des électeurs des Premières Nations.

2. EC devrait s'assurer que toutes les communautés des Premières Nations puissent avoir au moins un bureau de scrutin sur leur réserve.

Pour les populations électorales marginalisées, l'accessibilité est extrêmement importante. Le présent rapport a démontré que la distance à parcourir pour se rendre à un lieu de scrutin peut constituer un obstacle au vote²². Assurer l'accès à au moins un lieu de scrutin dans chaque réserve contribuera à atténuer les obstacles géographiques et à accroître l'accessibilité.

En outre, si l'on s'assure que chaque communauté des Premières Nations qui le souhaite ait un lieu de scrutin sur sa réserve, cela permettra de faciliter la circulation de l'information entre EC et les communautés des Premières Nations et facilitera le travail de réconciliation et d'édification de la nation.

La responsabilité de s'assurer que chaque communauté des Premières Nations a accès à un lieu de scrutin ne devrait pas incomber à une administration de bande ou aux dirigeants des réserves. Ils

²¹ Groupe de discussion de l'APN (Résumé du groupe de travail – Réponse de l'AGA à la question 3). Selon de nombreux commentaires reçus dans les communautés des Premières Nations, les médias sociaux et l'accès à l'information sur les raisons pour lesquelles un électeur devrait participer aux élections sont des éléments essentiels.

²² Dans le cadre de l'initiative du centre d'appels de l'APN en 2015, plusieurs administrateurs de bande des Premières Nations ont indiqué qu'il n'y avait pas de lieu de scrutin sur la réserve ou qu'ils ne savaient pas qu'ils pouvaient en demander un (centre d'appels de l'APN). Dans un cas, l'administrateur de bande a signalé que le DS local avait refusé d'installer un lieu de scrutin dans la communauté.

peuvent choisir de ne pas accepter de lieu de scrutin sur leur réserve, mais chacune des Premières Nations devrait avoir le choix d'accepter ou de refuser un lieu de scrutin sur sa réserve bien avant la tenue d'une élection fédérale. Des activités de sensibilisation devraient être menées par EC par l'entremise du DS local, avec un soutien au sein de la communauté (p. ex. l'ARC-Autochtones).

3. EC devrait prendre les mesures nécessaires pour établir une relation administrative continue entre les DS et les administrateurs de bande des Premières Nations.

Lors de la 42^e EG, certains représentants des Premières Nations ont exprimé des préoccupations concernant l'absence de préavis appropriés pour participer adéquatement aux activités électorales ou préélectorales (p. ex. la préinscription). Comme les communautés des Premières Nations sont confrontées à des problèmes sociaux complexes, fournir aux administrateurs de bande le soutien et l'information bien à l'avance contribuerait à atténuer les obstacles au vote. Si elles peuvent recevoir davantage d'information et de soutien, les communautés des Premières Nations seraient mieux en mesure de s'assurer que leurs citoyens sont bien informés, qu'ils ont les pièces d'identité appropriées et qu'ils peuvent contribuer à la coordination et à la dotation des lieux de scrutin sur les réserves. EC aurait aussi plus d'occasions de mener des activités de révision ciblée.

Le projet du centre d'appels a permis de signaler de nombreux cas d'administrateurs de bande des Premières Nations qui n'étaient pas suffisamment informés des exigences d'identification, des modifications apportées à la LEC, de la lettre de confirmation de résidence et de l'accessibilité des programmes et des services d'EC (comme le centre d'appels de l'APN). Les coordonnées du DS local ont été le renseignement supplémentaire le plus demandé par les administrateurs de bande des Premières Nations, ce qui indique qu'il existe un besoin essentiel d'avoir plus d'information et de soutien à l'échelle de la bande.

Pendant les cycles électoraux fédéraux, le DS devient la personne-ressource essentielle pour EC dans chacune des circonscriptions fédérales. Il doit déterminer l'emplacement des lieux de scrutin, les programmes de dotation comme les ARC-Autochtones et le PAJA, effectuer une révision ciblée dans les populations où le taux d'inscription est faible, etc. EC devrait envisager la possibilité d'élargir le rôle des DS pour qu'ils puissent établir une relation administrative avec les communautés des Premières Nations. Ce rôle se poursuivrait entre les cycles électoraux et serait axé sur des programmes d'éducation électorale, de révision ciblée et autres programmes qui demeurent à élaborer dans le but d'atténuer les obstacles au vote des électeurs des Premières Nations.

4. EC devrait veiller à ce que les communautés des Premières Nations aient accès à un ARC-Autochtones dans leur communauté pendant la période électorale.

Le programme des ARC-Autochtones d'EC vise à mener des activités de sensibilisation ciblées dans les communautés des Premières Nations lors des élections fédérales canadiennes. Les buts du programme sont les suivants :

- accroître la sensibilisation électorale;
- fournir de l'information indiquant quand et comment s'inscrire et voter;
- expliquer l'importance de l'inscription et du vote;
- rendre le vote aussi accessible que possible.

L'ARC-Autochtones, avec l'appui des administrateurs et des dirigeants des bandes des Premières Nations, est bien placé pour exercer une influence positive sur les électeurs des Premières Nations dans les réserves.

L'expérience acquise et les recherches de l'APN sur les obstacles au vote des électeurs des Premières Nations indiquent qu'il existe une lacune d'information dans les réserves au sujet des politiques électorales fédérales canadiennes. EC a eu recours aux services de l'APN pour aider à combler cette lacune, et l'APN l'a fait en grande partie grâce à l'initiative du centre d'appels²³. Cependant, le centre d'appels a demandé aux administrateurs de bande s'ils accepteraient de recevoir de l'information à distribuer dans leur communauté. Étant donné le grand nombre de défis que les communautés des Premières Nations ont à surmonter de façon générale, il est irréaliste de demander aux bandes de fournir à leurs membres des renseignements sur les programmes et services d'EC ou d'autres informations relatives au vote lors des élections fédérales canadiennes.

EC peut contribuer à résoudre ces préoccupations liées aux capacités en veillant à ce que les DS communiquent avec chacune des communautés des Premières Nations de leur circonscription et s'assurent que les administrateurs de bande puissent avoir accès à un ARC-Autochtones au besoin.

5. EC devrait embaucher des membres des communautés locales pour mener des campagnes d'inscription dans leurs communautés respectives des Premières Nations avant une élection.

Les taux d'inscription des électeurs des Premières Nations sont beaucoup plus faibles que la moyenne nationale. La révision ciblée devrait être une stratégie majeure d'EC pour contribuer à accroître le recensement des Premières Nations.

Comme il a été mentionné dans les recommandations précédentes, EC doit adopter une approche proactive pour communiquer avec les administrateurs des Premières Nations et leur fournir les ressources nécessaires pour que leurs membres aient accès aux programmes clés, tels que la révision ciblée. Ces démarches doivent être faites bien avant une élection fédérale. Cette responsabilité ne devrait pas être laissée à la communauté des Premières Nations compte tenu des obstacles évidents sur le plan des capacités et de l'information à l'échelle des bandes. L'embauche de membres des communautés locales pour soutenir les activités de préinscription (p. ex. en allant de porte en porte) et communiquer de l'information est une mesure nécessaire pour soutenir la participation des Premières Nations aux élections fédérales.

6. EC devrait établir des partenariats avec des organismes à caractère éducatif des Premières Nations dans le but de concevoir un programme adapté sur le plan culturel concernant le processus électoral fédéral.

La population des Premières Nations au Canada est celle dont le taux de croissance est le plus rapide au pays et où les jeunes (de moins de 25 ans) représentent une très grande proportion. Joindre ces jeunes dans les écoles pourrait contribuer largement à combler les lacunes sur le plan de l'information relative à la participation électorale. Toutefois, comme la plus grande partie de l'information électorale s'adresse à l'ensemble des Canadiens, celle-ci ne trouve pas nécessairement écho chez les jeunes des Premières Nations – ce constat était très clair dans les groupes de discussion.

²³ Les résultats du sondage de l'APN montrent (section 3.1.3 – figure 3.15) une hausse de la sensibilisation postélectorale des Premières Nations concernant le lieu et la date du vote à la 42^e EG.

Un programme d'information adapté sur le plan culturel a non seulement plus de chances de trouver écho chez les jeunes des Premières Nations, mais serait aussi un signal que leur participation est vraiment souhaitée. S'ils se reconnaissent dans ce type de programme, leur participation à une élection fédérale pourrait revêtir plus de sens pour eux.

7. Dans le cadre du PRE, EC devrait mettre en œuvre des programmes et des services accessibles et culturellement adaptés aux électeurs des Premières Nations.

Le présent rapport a relevé le type d'information et l'accès à celle-ci comme des obstacles au vote des électeurs des Premières Nations²⁴. Ces électeurs ont tout particulièrement besoin d'information facilement accessible et pertinente pour eux²⁵.

Les électeurs des Premières Nations se sont dits préoccupés par le fait que le processus électoral fédéral canadien est un système étranger, un système qui ne reflète pas la culture ou les intérêts des Premières Nations²⁶. Cela est d'autant plus compréhensible dans le contexte où les citoyens des Premières Nations n'ont obtenu le droit de vote aux élections fédérales qu'en 1960. Le manque d'information culturellement adaptée et le contexte historique et politique contribuent au sentiment d'aliénation qu'éprouvent les électeurs des Premières Nations et expliquent en partie la présence continue des obstacles au vote liés à l'information.

Pour contribuer à résoudre les problèmes d'accès et de pertinence culturelle, EC devrait collaborer avec des organisations et des électeurs des Premières Nations pour mettre au point des programmes et des services à offrir dans le cadre du PRE, qui refléteraient leur culture et leurs croyances et qui seraient présentés d'une manière qui serait pertinente pour eux et accessible.

8. EC devrait veiller à ce que les électeurs des Premières Nations n'aient à fournir une preuve d'identité et d'adresse qu'une seule fois pour pouvoir participer à une élection.

Réduire les obstacles au vote pour les électeurs des Premières Nations implique entre autres de simplifier le processus de vote. À la 42^e EG, EC s'est employé à encourager les électeurs à s'inscrire avant le jour du vote. En fait, les électeurs potentiels étaient invités à suivre un processus en deux étapes : s'inscrire à l'avance et voter le jour de l'élection. Dans les deux cas, les électeurs doivent présenter une preuve d'identité et d'adresse. Chez les populations qui ont moins tendance à voter ou pour ceux qui sont déroutés ou intimidés par le vote, le fait de leur demander de répéter cette étape risque de les détourner complètement du processus.

Pour réduire les chevauchements et faciliter le processus, EC devrait veiller à ce que les électeurs des Premières Nations n'aient à présenter une preuve d'identité et d'adresse qu'une seule fois. Si cela n'est pas possible, il sera essentiel de faciliter la satisfaction aux exigences de preuve d'identité et d'adresse, et de présenter clairement la préinscription comme un choix et non comme une

²⁴ Outre les recherches menées sur les obstacles au vote et les témoignages recueillis par l'APN, le personnel du centre d'appels a constaté qu'environ 60 % des administrateurs de bande souhaitaient avoir accès à des renseignements supplémentaires (section 3.1.1 – figure 3.5) et que bon nombre d'entre eux voulaient tout particulièrement savoir comment contacter leur DS local (section 3.1.1 – figure 3.6). Ces observations indiquent bien un manque d'information et confirment que les électeurs des Premières Nations ont besoin de plus de renseignements et de soutien si l'on veut combler cette lacune.

²⁵ Selon les résultats du sondage de l'APN, environ 15 % des répondants ont sélectionné « connaissance des politiques fédérales » comme obstacle au vote (section 3.1.3 – figures 3.20 et 3.21).

²⁶ Harell, Panagos et Matthews.

obligation. Dans tous les cas, le vote le jour de l'élection devrait être présenté comme une seule activité, que l'électeur soit ou non préinscrit.

9. EC devrait mettre en priorité la collecte et le traitement de données relatives aux facteurs qui pourraient éclairer la participation des électeurs des Premières Nations.

Comme il a été mentionné au début du présent rapport, l'APN est une organisation qui représente les Premières Nations à l'échelle nationale. Elle a fourni à EC du soutien et de l'expertise technique en appui aux efforts d'EC lors des quatre dernières élections fédérales. L'APN possède une grande expérience de collaboration avec les organisations, les communautés et les citoyens des Premières Nations. Notre analyse et nos recommandations reposent à la fois sur nos constats et sur nos expériences en tant qu'organisation représentative des Premières Nations.

Cependant, il faudra colliger plus de données et mener d'autres recherches pour mieux comprendre les obstacles auxquels se heurtent les Premières Nations dans le contexte de leur participation aux élections fédérales. Par exemple, un sondage national détaillé auprès des électeurs potentiels des Premières Nations n'a encore jamais été entrepris et enrichirait grandement notre compréhension de la participation électorale des Premières Nations. Il ne s'agit là qu'un exemple parmi d'autres des travaux et des recherches qui pourraient être explorés. D'autres mesures devraient être prises pour faire le suivi des taux de participation électorale dans les réserves et des types de documents qui sont utilisés comme preuves d'identité et d'adresse résidentielle.

Bien qu'EC disposent déjà de certaines données, de nombreuses lacunes subsistent en ce qui a trait à notre compréhension des taux de participation des Premières Nations aux élections canadiennes et des solutions possibles. Des efforts concertés pour combler ces lacunes pourraient aider grandement à améliorer la situation lors d'élections futures.

10. Nonobstant ce qui précède, EC devrait continuer de respecter les points de vue des citoyens des Premières Nations qui choisissent de ne pas participer à une élection fédérale.

En prônant l'élimination des obstacles qui peuvent nuire à la participation des Premières Nations aux élections fédérales, l'APN ne cherche pas à passer outre les intérêts de Premières Nations ou de leurs citoyens qui choisissent de ne pas participer à une élection fédérale – nous nous réservons tous ce droit. L'APN a plutôt collaboré avec EC pour s'assurer que tout citoyen des Premières Nations qui choisit de participer à une élection fédérale ait la capacité d'exercer ce choix. EC doit continuer à reconnaître ce droit des Premières Nations et de leurs citoyens.